39e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 17 27 AVRIL 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète . . . . 18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète . . . . 20 fr. 50
	Édition partielle . . . . 12 fr.		Édition partielle . . . . 14 fr. 50

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement à nos Bureaux, à Langres.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Mgr Freppel. *(Vingt et unième article)*. — L'évêque d'Angers en tournée pastorale, 257. — Le jour de l'an des pauvres, 258. — Brusqueries et bienveillance, 259. — Un mandement sur les Vêpres, 260. — La vie spirituelle de Mgr Freppel, 261. — Notre-Dame de Sous-Terre, 262. — Le Couronnement de Notre-Dame des Gardes : royauté de Marie, 262. — Merveilleuse histoire de Notre-Dame du Folgoët; le discours du Couronnement, 264. — La vie intime à l'évêché d'Angers; l'évêque et sa mère, 266.

Actes du Saint-Siège. — Actes de S. S. Pie XI, 267; de S. S. Benoît XV, 268. — Saint-Office, S. C. Consistoriale, des Religieux, de la Propagande, des Rites, 269. S. Rote Romaine, Journal de la Curie, 270.

Questions de science ecclésiastique. — Peut-on admettre encore, sous le nouveau droit, que pour l'empêchement d'âge *malitia ætatem supplere potest* ? 270. — *Quid* d'une femme qui manque la messe tous les dimanches pour tenir son café ouvert, par crainte de la concurrence ? 271. — *Quid* des personnes qui gardent de la haine contre les Allemands ? 271. — Comment concilier le secret de la confession avec les dépositions des confesseurs dans les causes de béatification ? 272. — Un confesseur peut-il, usant de ce qu'il sait par la confession, donner très discrètement à entendre à la Supérieure qu'une novice n'est pas apte à la vie religieuse ? 272.

PRÉDICATION

Deuxième Retraite de Communion solennelle. — DEUXIÈME JOUR. — *Instruction du matin :* La communion, préparation consolante à la mort, 241. — *Conférence :* La bonne communion, 243. — *Instruction du soir :* La sainte communion, vie de l'âme et préservatif du péché, 245.

Panégyrique de sainte Jeanne d'Arc. — A l'image du Sauveur, 247.

Sermons sur des Œuvres. — IX. En faveur d'un Patronage de jeunes gens, 253.

Pour une Messe de départ des conscrits. — Les consignes du soldat, 255.

POUR LA FÊTE DE SAINTE JEANNE D'ARC

En vente à nos bureaux

Hymne à Jeanne d'Arc, de Gravier. Partition in-4°, texte, chant et accomp., 1 f. 75; in-8, texte et chant, 0 f. 30; paroles seules, les 10 ex., 0 f. 65.

Jeanne d'Arc (drame historique en 5 actes avec prologue), par G. Bizet. In-12 de 102 p., franco 1 f. 25 (sans droits d'auteur).

PETIT COURRIER

Q. — Existe-t-il à un prix abordable une Vie de N.-S. Jésus-Christ destinée à une population peu instruite ?

R. — *Vie de J.-C.*, dans la collection *Tolle lege*, 0 f. 50, Téqui ; — *N.-S. J.-C. d'après les SS. Evangiles*, par E. Jacquier, préf. de Mgr Dadolle, 2 f. 50, Lyon, Vitte ; — *Vie de N.-S. J.-C.*, du P. Suau, 3 f., de Gigord ; — voir ce que nous avons dit cette année de l'*Evangile* de M. Baudin, qui est peut-être un peu cher, 6 f. 25, mais dont il y a une édition abrégée à 2 f. 25, de Gigord ; — voir enfin p. 54.

Q. — Voudriez-vous me faire connaître un ouvrage pour le mois de S. Joseph, de Marie, du Sacré-Cœur, correspondant aux besoins d'une communauté ainsi composée : enfants, jeunes gens et religieuses ?

R. — Vous pourriez voir les 3 *Mois* du P. Lefebvre, à 4 et 5 f. l'un, Beauchesne ; — de M. Baudon à 1 f. l'un, Téqui ; — les *Trésors d'histoires* de M. Millot sur chacun de ces 3 Mois, à 7 f. l'un, Lethielleux (et les 5 ou 6 *Mois de Marie* du même auteur, le dernier, publié cette année, tout entier consacré à l'*Ave Maria*, in-12 de 270 p., Lethielleux) ; — sur le Sacré-Cœur, les 8 volumes exquis du P. Boussac, à 1 f. 50 l'un, Téqui. — De tous ces vol. nous avons donné en nos comptes-rendus le

contenu détaillé qui seul vous permettrait de faire un choix absolument éclairé. Voir ce que nous avons dit l'an dernier du tout à fait remarquable vol. du P. Roupain sur la Sainte Vierge, 12 f., Lethielleux, du *Catéchisme de Ste Marguerite-Marie sur la vraie dévotion au S. Cœur,* du P. Perroy, 1 f., Lyon, Vitte, et de beaucoup d'autres dont, encore une fois, nous ne pouvons pas reproduire ici la Table des Matières.

Q. — Prière de dire si, pour sermons sur l'Histoire de l'Eglise, vous ne connaîtriez pas quelque chose de meilleur marché que le *Cours populaire* de Barbier.

R. — Il y avait une *Histoire de l'Eglise en sermons,* par l'abbé Maîtres de Labussière, in-12 de 388 p. : elle n'est pas d'aujourd'hui, elle remonte bien à 15 ou 20 ans, mais elle est toujours dans le commerce (à 3 f. 50, Paris, Téqui) : c'est un peu court, mais vous y trouverez de bons canevas, présentés vraiment avec beaucoup d'âme. — Vous nous permettrez de vous rappeler que nous avons en ce moment en cours de publication dans notre *Prédication* une série de *Conférences populaires sur l'hist. de l'Eglise,* et que nous avons donné déjà par le passé, à plus d'une reprise, des séries analogues, notamment sur *l'Eglise et la civilisation.*

Q. — Voudriez-vous avoir la bonté d'indiquer un bon manuel *pour expériences de physique et de chimie ?* Il s'agit d'expériences à bon marché, et aussi des appareils les plus courants, car les écoles libres et pensionnats annexés ne peuvent pas organiser cabinets et laboratoires complets.

R. — Il y avait autrefois, dans la *Bibliothèque Rose,* les *Récréations chimiques,* de Castillon, et *Récréations physiques,* du même, volumes élémentaires, mais bien intéressants, malheureusement épuisés. — Voir, chez Hachette, Blouet, *Manipulations de chimie,* 3 fascicules à 5 et 6 fr., et Ganot-Maneuvrier, *Petit Cours de physique purement expérimental,* 13 f. ; — et chez de Gigord, les excellents manuels de Leday, qui ne sont pas exclusivement des recueils d'expériences, mais qui vous en faciliteront beaucoup la préparation, *Sciences physiques vulgarisées,* 7 f., et *Manuel de Chimie,* 6 f.

Q. — Dans notre cercle d'études, nous étudions la messe. Mes soldats m'ont demandé une conférence sur l'historique des ornements de la messe depuis les origines. Que consulter ?

R. — Vous avez là-dessus 50 pages excellentes (et tout à fait suffisantes en leur concision) dans Mgr Batiffol, *Etudes de liturgie et d'archéologie chrétienne,* in-12, 8 f., Gabalda ; et voir aussi, du même, *Leçons sur la messe,* 6 f., ibid.

Q. — Où pourrais-je trouver une *Vie* de S. Benoît-Joseph Labre ?

R. — *S. B.-J. Labre,* par J. Mantenay, 3 f. 50, Gabalda. — Jadis il y avait la Vie de M. Aubineau, chez Palmé, excellente, mais n'existe plus. Autrefois on ne laissait jamais les bons livres s'épuiser ; on les réimprimait toujours à temps. Aujourd'hui l'on n'est plus sûr de rien, pas plus de l'existence même du livre que de son prix.

Q. — Prière d'indiquer une « Rhétorique », i. e. un bon Manuel traitant de la manière de mettre en valeur les arguments.

R. — Jamey, *Eléments de rhétorique,* 6 f., Lyon, Vitte.

Contrairement à ce que nous avons dit page 30, les tomes I et III de la *Vie de L. Veuillot* sont encore en vente, à 12 f. l'un franco, non pas chez l'éditeur actuel Lethielleux (où ils seront un jour réimprimés), mais à la libr. Téqui (qui en possède un bon nombre, par suite de la liquidation du fonds Retaux, l'éditeur primitif).

— P. 231 de 1921, vous indiquez comme « bonne Vie » de S. Louis de Gonzague celle de Daurignac. Bien meilleure est celle du P. Meschler, trad. de l'allemand, in-8, 6 f., chez Lethielleux.

— Les confrères autorisés à faire usage de l'électricité pour la lampe du sanctuaire seront heureux d'apprendre qu'il existe de nouvelles lampes d'*une* bougie, sans filament, au néon. Cette lampe se branche sur n'importe quel courant et voltage. C'est l'idéal : belle petite lumière, durée illimitée, dépense insignifiante, aucun entretien. Je l'ai trouvée à la Société de la lampe Philips, 8, cité Paradis, Paris 10e ; elle coûte 11 francs, plus port. Indiquer la nature du courant et son voltage, et le genre de douille.

— *Maisons de retraite pour Messieurs* (p. 57). Au cours de la guerre j'en ai connu une : la Maison St-Joseph, à Amboise (Indre-et-Loire) ; elle reçoit des hommes et des dames (plusieurs messieurs étaient là, soit avec leur femme, soit seuls). Elle est dirigée par des Religieuses. Il y a une chapelle dans l'établissement. — La Communauté de N.-D. des Sept-Douleurs et de Ste-Marthe, 39, rue Martin-Bleu-Dieu, à Amiens (Somme), recueille dans ses maisons indifféremment des hommes et des femmes. Elle a encore des maisons en différents endroits, notamment à Bobigny (Seine) et à Noisy-le-Sec (Seine). — Les religieuses de la Compassion de Beauvais (maison-mère à Domfront, par Maignelay, Oise) recevaient autrefois et très probablement reçoivent encore des pensionnaires dans les conditions que vous dites ; du moins j'en ai vu à Domfront et j'en déduis que la Congrégation devait faire la même chose dans tous ses établissements. — A défaut de ces maisons de retraite, vous pouvez (et vous rendriez service à pas mal de gens) indiquer que beaucoup de Communautés, dont la Congrég. du Saint-Esprit, 30, rue Lhomond, Paris, acceptent des laïcs, célibataires ou veufs, à titre d'agrégés ou familiers, qui goûtent dans la solitude religieuse le calme et la paix qu'ils n'ont pu trouver dans la vie.

Mgr Tissier. **Figures françaises et Pages nationales.** In-12 de 360 p., 6 f. — **La Parole de l'Evangile au Collège.** In-12 de 316 p., 5 f. 25. — **Le Christ de la jeunesse.** In-12 de 155 p., 2 f. 50. — Paris, Téqui.

Mgr Tissier recueille en volume quelques-uns de ces grands discours qu'il a prononcés en nos grandes solennités d'après-guerre et dont les échos, portés au loin par la *Croix,* ne sont pas près de s'éteindre au cœur de nos confrères : *Notre-Dame de France* (clôture de la Retraite nationale de Châlons), *Le Sacré-Cœur notre allié* (clôture des Jubilés de Paray-le-Monial, oct. 1921), panégyriques de Ste Jeanne d'Arc, de S. Brieuc, de S. Pierre Fourier, de la B. Louise de Marillac, du B. Curé d'Ars, éloges de Jeanne Hachette, de l'abbé Le Conte (fondateur des patronages ruraux), la leçon nationale des morts, la chapelle nationale de Dormans, la Cathédrale d'Amiens et S. Jean-Baptiste (pour le 7e centenaire de la pose de la première pierre), etc.

Mgr Tissier donne aussi une nouvelle édition de *La Parole de l'Evangile au collège,* un des livres qui ont le mieux contribué à fonder son renom d'orateur au temps où il était à la tête d'une de nos grandes Maisons d'enseignement chrétien (homélies sur l'enfance de Jésus, les grands convertis de l'Evangile, les malédictions du Saint Evangile, quelques pages de l'Evangile de Marie, la Passion, l'Ascension, l'Eucharistie, le S. Cœur), et recueille, sous le titre nouveau de *Christ de la jeunesse,* une douzaine d'homélies publiées déjà ailleurs et épuisées, dont l'ensemble constitue un vrai Code de vie chrétienne à l'usage des jeunes gens : le Fils de la Vierge, Jésus adolescent, Jésus parmi les Docteurs, l'Ami, le Guide, « Vous serez mes témoins », « Il faut valoir » (faire rendre à son âme toute sa mesure de puissance), « Pour être prêtres, » etc.

P. DEBUCHY, S. J. **Guide Marial du chrétien militant.** — In-16 carré de 260 p., 5 f. [1]. — Wetteren (Belgique), J. de Meester, 1921.

ABBÉ L. DEYRIEUX. **Mois de Marie à l'usage des jeunes aspirants au sacerdoce.** — In-12 de 336 p., franco 6 f. — Chez l'auteur, à Caluire (Rhône). 1921.

Mois de Marie de la Victoire, *dédié à Notre-Dame de Grâce,* par l'abbé P. Tronchère, curé-doyen. — In-16 carré de VIII-370 p., 3 f. 50. — Chez l'auteur, à Solignac-sur-Loire (Haute-Loire), 1921.

J. DE MARTRIN-DONOS. **Mois de Marie des douleurs de la Sainte Vierge.** — In-16 de 122 p., 1 f. 50, franco 1 f. 75. — Chez l'auteur, curé-archiprêtre des Sables-d'Olonne (Vendée).

Mme AD. GOUTAY. **Les Voix de la piété française.** — In-12 de 332 p. — Paris, Tolra, 1921.

Voici quelques nouveautés pouvant intéresser nos confrères au moment de l'ouverture du mois de Marie.

1. — Le P. Debuchy, S. J., a écrit pour les jeunes gens et les hommes faisant partie des Congrégations de la Sainte Vierge. Le choix des sujets, la vigueur d'un style sans verbiage, la clarté des idées et la force des raisonnements, en même temps une piété sincère et le souci d'amener à la pratique du devoir chrétien, notamment du devoir social, caractérisent cet opuscule. Il peut servir de manuel de lecture pieuse ou de méditation aux congréganistes, et même de canevas qui fourniront au prêtre-directeur un thème pour ses exhortations. L'auteur passe en revue 1° les grandeurs de Marie, 2° la dévotion à Marie, 3° les vertus privées, et 4° l'action sociale du congréganiste.

2. — M. Deyrieux s'adresse aux élèves des Petits Séminaires, des alumnats, des écoles cléricales ou apostoliques, à tous les enfants ou jeunes gens qui se préparent de loin à l'état ecclésiastique ou religieux. De la vie de la Sainte Vierge il a tiré des leçons pour ce jeune auditoire. Il y a joint deux séries d'exemples, qui font connaître d'excellents modèles de sainteté sacerdotale. La 1re série, insérée à sa place chaque jour du mois, suit l'ordre chronologique de l'histoire de l'Eglise, qu'elle contribue à faire connaître et aimer. La 2e série, renvoyée en appendice à la fin du volume, présente une galerie de prêtres modernes. L'auteur a voulu que son *Mois de Marie* pût ainsi servir pendant deux ans, car, remarque-t-il finement, « les enfants retiennent mieux les *histoires* que la doctrine. »

3. — Conçu comme tous les ouvrages similaires, et joignant aux considérations sur Marie et aux conseils pratiques quelques traits appropriés, le *Mois de Marie* de M. Tronchère nous semble mériter l'attention par son caractère doctrinal et par l'abondance des citations profondes ou charmantes empruntées aux écrits des Pères et des Saints.

4. — Bref et concis, M. de Martrin-Donos suit la Sainte Vierge dans les circonstances douloureuses de sa vie en s'inspirant de la doctrine et de la piété de S. Alphonse de Liguori. Les récits et traits d'histoire font connaître les principaux lieux de pèlerinage français en l'honneur de notre céleste Reine.

5. — On pourra utiliser, pour varier les lectures du Mois de Marie, les 35 portraits tracés, sans prétentions critiques, mais avec piété et avec grâce par Mme Goutay, dans un livre dédié « à Marie Reine de France. » Tous nous présentent des Saints et Saintes français ; ils ont à ce titre bien des traits de ressemblance et comme un air de famille que Mgr Baudrillart s'efforce de définir dans la préface louangeuse qu'il a donnée à cet opuscule.

Où en est l'Allemagne ? *Comment la faire payer ?* par Raymond Recouly. — In-12 de 224 p., 7 f. — Paris, Hachette.

Où en est l'Allemagne ? Sous le rapport moral, la haine de la France, qui n'existait pas au lendemain de la guerre, est devenue aujourd'hui une passion nationale ; et c'est là un fait dont les conséquences sont incalculables. Au point de vue financier : il y a deux sortes d'Allemands : 1° ceux qui ne veulent pas payer, et 2° ceux qui ne paient pas. M. Recouly ne présente évidemment pas de panacée à un mal inextricable ; il nous dit du moins nettement où nous en sommes, l'Allemagne et nous, et comment nous en sommes venus là. Personne n'a mis en lumière plus nette, plus vigoureuse, et en un langage d'une plus précise énergie, la situation actuelle. Trois parties : 1° l'Allemagne au lendemain de la défaite ; 2° la rapidité du rétablissement allemand (Munich et Berlin ; les partis ; les hommes : Stinnes et Rathenau ; politique allemande vis-à-vis des Soviets) ; 3° comment se pose le problème de l'exécution du traité de paix. — Il y a là un beau memento de psychologie politique d'aujourd'hui.

LE P. PIERRE OLIVAINT, S. J. **Journal de ses retraites annuelles de 1860 à 1865.** — 2 vol. in-12 de 282 et 364 p., 7 f. 50. — Paris, Téqui.

Nouvelle édition, la IXe, d'un ouvrage qui est d'abord la révélation d'une âme de martyr, l'histoire intime, écrite pour lui seul, sous le regard de Dieu, de ses pensées, de ses aspirations, de ses efforts, de tout ce travail intérieur, de cette perpétuelle ascension dont le martyre devait être le couronnement, — mais ensuite aussi, et par cela même, l'un des plus pénétrants, des plus pressants recueils de méditations que nous puissions prendre en mains.

Cours d'Economie sociale, par Ch. Antoine, S. J. — 6e édition revue et mise à jour par H. du Passage, S. J., directeur des *Etudes.* — In-8 de x-766 p., 25 f. — Paris, Alcan.

Nos lecteurs savent que, depuis vingt-cinq ans qu'il a paru, cet ouvrage est celui que nous n'avons cessé de recommander de préférence à tous autres. Il constitue une véritable Encyclopédie des questions sociales, sans cesser jamais d'être la clarté même, un modèle d'exposé didactique, de « Cours. » Chacune des éditions qui se sont succédé était améliorée et tenue au courant des nouveaux travaux parus. Pour celle-ci la mise à jour a été confiée au P. du Passage, qui depuis longtemps s'est fait, aux *Etudes*, une spécialité de ces questions. Et l'on sait que le P. du Passage n'est pas homme à esquiver les difficultés. Voir, par exemple, ce qu'il dit, p. 483-491, de l'actionnariat ouvrier et de la participation des travailleurs aux bénéfices et à la gestion ; p. 516-524, de la loi de huit heures et de la législation internationale du travail. — Et le prix n'est vraiment pas élevé, quand on songe au nombre et à la densité de ces pages.

Aux sources de la piété liturgique. *Essai de vulgarisation doctrinale,* par l'abbé A. Croegaert, prof. de liturgie au Gr. Séminaire de Malines. — 49 p. gr. in-8, 1 f. — Bruxelles, à l'*Action Catholique,* 79, Chaussée de Haecht (1921).

En un résumé très serré, cette brochure inculque la vraie notion de la liturgie, qui est moins un code de cérémonies que « le culte authentique et officiel de l'Eglise. » Excellent canevas à développer dans des sermons.

Les Deux Calvaires, par Robert Prévost. Préface du P. Vuillermet, O. P. — In-12 de 115 p., 3 f., *franco* 3 f. 60. — Lille, René Giard ; Paris, Lethielleux.

L'auteur de ces pages est actuellement étudiant au Séminaire Français à Rome. Il a été pendant la guerre un admirable entraîneur d'hommes. Le livre qu'il publie aujourd'hui inaugure son apostolat, sa mission d'entraîneur d'âmes. Il le dédie à ses anciens frères d'armes, pour les aider à se maintenir sur les cimes qu'ils ont atteintes aux jours de batailles et d'où ils pourraient être tentés de déchoir dans le train-train de la vie courante. Les deux Calvaires, c'est le Calvaire du Sauveur et le Calvaire du soldat. Le parallèle se poursuit tout

(*Voir la suite p. 82*).

[1] Pour les réductions en faveur des Congr. de la Ste Vierge, s'adresser à l'auteur, 7, rue des Augustins, à Enghien (Belgique).

Vient de paraître

L'ÉVANGILE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

LE FILS DE DIEU

PAR LE Rme **Dom DELATTE**, ABBÉ DE SOLESMES

Cet ouvrage contient, sans nul appareil scientifique rebutant, sous une forme sobre et concise, la suite de la Vie de N.-S. obtenue par l'agencement, le rapprochement et la fusion des 4 Evangiles. Le commentaire s'est appliqué à rendre jusqu'aux menus détails de chacun d'eux, mais il a surtout pour objet de faire parfaitement comprendre l'enseignement premier et fondamental que contiennent l'Evangile et la Vie de N.-S., et il offre le thème substantiel de multiples méditations.

Dans ces deux volumes où l'on retrouve sa profondeur de doctrine, son expérience des choses spirituelles et sa noblesse de pensée habituelles, l'Abbé de Solesmes a condensé la richesse d'un enseignement très traditionnel et très personnel à la fois. Il initie le lecteur à la lettre et à l'esprit de l'Evangile, il en fait goûter tout le charme, avec une distinction et un souci de la beauté où l'on reconnaît la grande culture bénédictine.

2 volumes in-8o. Brochés : 30 fr.

ÉDITIONS MAME TOURS (I.-&-L.). Agence à Paris, 6, rue Madame (6e)

CATALOGUE DE LITTÉRATURE RELIGIEUSE GRATIS ET FRANCO

HARMONIUMS ALEXANDRE ROUSSEAU Médaille d'Or — 1900 —

TRANSPOSITEURS pour CHAPELLES, ÉGLISES. | GILBERT, 115 & 113, rue de Vaugirard PARIS | OCCASIONS de toutes marques, à 1 et 2 claviers (liste *franco*).

Jolie série de **25 IMAGES** Religieuses offertes gratuitt par le **DÉPURATIF BLEU**. Joindre 0,15 pour port. **BRELAND**, pharmacien, 31, rue Antoinette, **LYON.**

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

— **Georges JANIN**, près St-Pierre, à **NANCY** —
La plus ancienne et la plus importante Maison de la Région de l'Est. — *Représentant, projets et devis sur demande.*

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)

PLUS DE MITES !!

PAR LA POUDRE **THOMALINE** PARFUMÉE

Etablissements GROSSERON, Nantes

Maisons de détail. — La bte 8 f.,	la ½ bte 4.50,	le sachet 1.25
Contre mandat.	» 8.75	» 5 »»	» 1.50
Contre remboursement.	» 9.50	» 5.50	» 2 »»

POUR LE VIN DE MESSE
s'adresser
aux PÈRES TRAPPISTES
de N.-D. des Neiges
par LA BASTIDE (Lozère)

LISEZ CECI Mme L. MARQUIS, directrice de l'Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève, fondé en 1884, 2, r. Péclet, à Besançon, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie**. Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1res communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux.

MEMBRES DU CLERGÉ servez-vous de votre pouvoir d'acheteurs pour soutenir les entreprises catholiques. Commandez toujours **HUILES-SAVONS-CAFÉS** à
LA CITÉ NOUVELLE
Huilerie, Raoul FRANCOU, Directeur, à Salon-de-Provence.
Vous recevrez des produits de tout premier choix aux plus bas prix possibles et aiderez au succès d'une initiative catholique. — TARIF et NOTICE sur demande. - Représentants acceptés.

CHANT NATIONAL DE SAINTE JEANNE D'ARC Solo ou chœur avec acct d'orgue, net : **2 fr. 50**
Approuvé par L. E. les Cardinaux de Paris, Reims, Rennes, Lyon, Montpellier, et de nombreux Prélats.
DUPUIS, éditeur, 69, rue d'Amsterdam, PARIS 8e.

39e ANNEE (4e SERIE) N° 17 27 AVRIL 1922

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Mgr FREPPEL

(Vingt et unième article)

Sommaire. — L'évêque d'Angers en tournée pastorale. — Le jour de l'an des pauvres. — Brusqueries et bienveillance. — Un mandement sur les Vêpres. — La vie spirituelle de Mgr Freppel. — Notre-Dame de Sous-Terre. — Le Couronnement de Notre-Dame des Gardes : royauté de Marie. — Merveilleuse histoire de Notre-Dame du Folgoët ; le discours du Couronnement. — La vie intime à l'évêché d'Angers ; l'évêque et sa mère.

I. — La Touraine a été surnommée pour la douceur de son climat, la fertilité et l'agrément de son sol, le « Jardin de la France. » L'Anjou, traversé par l'inégale et paresseuse Loire, n'est que la continuation de ce splendide jardin. Le fleuve est peuplé d'îles verdoyantes qu'il enveloppe amoureusement. Sur sa rive droite le Loir, la Sarthe et la Mayenne partagent la contrée en deux régions de caractère très distinct : d'une part la forêt du Baugeois ; de l'autre, les clos fertiles, entourés de haies, du pays de Segré. Sur la rive gauche, la plaine du Saumurois et les collines tourmentées des Mauges.

César aurait appelé les habitants de l'Anjou « *Andegavi molles;* » cependant il ne parvint pas à pacifier cette province, qui se choisit pour chef Dumnacus et qui, tantôt soumise, tantôt révoltée, combattait toujours. On dit que dans son dépit il la qualifia de *mala gens,* d'où le nom de Mauges. Cela prouverait que dès lors elle constituait une race indomptable et fière, digne d'avoir pour fils ces héros qui s'appelèrent d'Elbée, de Saint-Martin de Beaupréau ; Bonchamp, de Saint-Florent-le-Vieil ; Cathelineau, de Pin-en-Mauges, et qui conduisirent « la grande guerre » pendant la Révolution, une « guerre de géants, » au dire de Napoléon Ier. Les guerriers des Mauges formèrent l'avant-garde vaillante de l'armée vendéenne.

M. Jean Brunhes, professeur à l'Université de Fribourg, prétend que si les conditions géographiques « n'expliquent pas le détail de l'histoire, des événements politiques particuliers et des initiatives individuelles, » cependant elles « constituent comme le soubassement historique » des grandes vicissitudes d'un pays. L'histoire du peuple angevin confirmerait cette théorie. Elle est faite d'événements tragiques, de guerres et de batailles acharnées, de résistances aux Normands et aux Anglais, et d'époques de paix, de temps calmes, d'alliances heureuses jusqu'au jour où Louis XI conquit, à force de ruse, le pays du bon roi René. De même sa terre est tour à tour austère et sauvage, plantureuse et riche, avec de clairs et riants horizons, avec l'abondance « dans la suavité de l'air et du sol, » suivant le mot de Sainte-Beuve. La « ville noire » d'Angers repose dans une vallée charmante.

On connaît les vers admirables de Joachim du Bellay chantant son pays regretté, au milieu des splendeurs romaines :

> Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine,
> Plus mon Loyre gaulois que le Tybre latin,
> Plus mon petit Lyré que le mont Palatin,
> Et plus que l'air marin la douceur angevine...

Rien n'a été écrit sur l'Anjou de plus exact, de plus ému et de plus vrai que ces quatre vers. « La douceur angevine » est restée proverbiale. Dans son peuple d'Anjou, calme et prévenant, Mgr Freppel avait retrouvé quelque chose de la patience et de l'affection solide de sa patrie d'Alsace; aussi bientôt il s'attacha, et il se donna tout entier à ses chers Angevins, qui s'attachaient et se donnaient à lui. Chaque année aussi bien voulait-il voir son peuple chez lui, jusque dans les villages les plus reculés ; il aimait à faire sa visite pastorale des campagnes ; il la regardait « comme un délassement, » dit Mgr Gonindard.

Il ne dédaignait pas un certain apparat. On le savait. Aussi son arrivée était-elle signalée de village en village par les cloches en volée, des jeunes gens à cheval attendaient la voiture épiscopale et lui faisaient une escorte d'honneur. A l'entrée de la paroisse, l'évêque descendait ; un autel de verdure était disposé où il revêtait les ornements pontificaux ; parfois éclataient des salves d'une modeste artillerie, puis des cantiques coupés d'acclamations. Le maire était là, entouré de ses conseillers municipaux, qui lui souhaitait la bienvenue ; l'évêque répondait ordinairement par quelques mots pleins d'à propos, prononcés avec une simplicité qui attirait.

La procession s'organisait. On se dirigeait vers l'église en passant sous des arcs de triomphe, des guirlandes couraient d'une maison à l'autre au-dessus de la chaussée, les mères apportaient leurs petits enfants, et le prélat les bénissait, heureux et souriant. Parmi ce peuple il était accueilli et vénéré comme « l'évêque de la primitive Eglise. »

Avant de venir dans une paroisse, il en étudiait la topographie, l'histoire, les traditions, les per-

sonnages qui l'avaient honorée ou illustrée. On sait quelles étaient ses aptitudes pour la géographie et pour l'histoire; il lui était donc facile de meubler son admirable mémoire de quantité d'aperçus, de détails des lieux et de faits historiques qu'il savait redire et qui émerveillaient ses auditeurs : « Monseigneur sait tout, disaient ceux-ci, il connaît notre pays mieux que nous-mêmes. » Et quand il revenait, cinq ans plus tard, il apportait les mêmes précisions, enrichies de nouveaux traits ayant rapport surtout à la « grande guerre. » Et comme il parlait familièrement à tous, avec une bonhomie qu'il rendait charmante quand il voulait, les paysans qui connaissaient sa haute réputation s'entredisaient : « Notre évêque n'est vraiment pas fier ! » Et cela le rehaussait encore à leurs yeux ; à leur tour ils étaient fiers de lui.

Le soir il y avait illuminations, feux d'artifice ; son chiffre et ses armes se dessinaient en lettres de feu sur la porte du presbytère, sur la maison des Frères ou des Sœurs, sur la façade des châteaux; l'enthousiasme régnait partout. Il n'oubliait point les pauvres, pour lesquels il avait une prédilection : il savait donner et donnait généreusement. Le récit de son passage était consigné dans les archives de la paroisse et de la municipalité, quelquefois on l'imprimait, et toutes les familles le conservaient comme le souvenir d'une journée de bonheur. En Bretagne, raconte le P. Etienne Cornut, un paysan à qui il avait serré la main, la montrait à ses amis en disant : « En voilà une qui ne verra pas l'eau de quarante jours, bien sûr. Il faut garder ces choses-là. »

Jusqu'à la fin de sa vie Mgr Freppel voulut donner lui-même la confirmation aux enfants de son peuple angevin. Un jour, Mgr Dénéchau, évêque de Tulle, se trouvait chez un curé du diocèse d'Angers qui le pria de confirmer dans sa paroisse. Il fallait l'autorisation de l'évêque. Mgr Freppel apporta toute la délicatesse possible à faire comprendre son refus, et il y parvint : « Je ne veux céder à personne, dit-il, la douceur de donner le Saint-Esprit à mes chers petits diocésains. » L'évêque de Tulle s'inclina en souriant devant une raison si touchante.

C'est que l'évêque d'Angers aimait profondément son peuple, tout son peuple, les opulents et les distingués, comme les pauvres et les délaissés. Pour les premiers il avait fondé son Université, pour les autres il avait créé mille ressources que lui inspirait son bon cœur d'évêque.

Les travailleurs, les abandonnés, les besogneux, il voulait les connaître et les voir. Personne mieux que lui n'était décidé à aller au peuple. Nous nous souvenons qu'il voulut descendre au fond des ardoisières de Trélazé, qui n'avaient peut-être jamais reçu la visite d'un prêtre. On l'en dissuadait, mais une fois sa résolution prise, il n'y renonçait pas volontiers. L'accueil fut d'abord défiant ; les ouvriers s'étonnaient, ne comprenaient pas cette démarche. Il parut au milieu d'eux avec sa rondeur habituelle, leur parla le langage intrépide de la bonté, s'enquit de leur situation, de leur gain, des risques qu'ils couraient, des besoins de leur famille, des difficultés du métier. On vit alors ces rudes figures se détendre, s'apprivoiser, ils travaillèrent sous ses yeux pour qu'il se rendît compte des duretés ou des facilités de leur profession. Quand il les quitta, ils parlaient de lui avec reconnaissance, et de sa visite avec orgueil... Ses rapports avec le peuple lui permettaient de traiter avec plus de compétence la question sociale, les relations de justice, de charité et de bienveillance qui doivent, sous peine de révolution, se former entre le peuple et les patrons, entre le travail et le capital.

Un dimanche de janvier, il disait lui-même la messe des pauvres dans leur chapelle ; on pense si les pauvres affluaient. Tous les lundis ils se présentaient à l'évêché et recevaient chacun un franc. Mais c'est surtout le jour de l'an que les loqueteux, les miséreux, les affamés se fixaient rendez-vous au palais épiscopal. Empruntons à M. l'abbé Grimault les curieux détails qui suivent :

Le premier jour de l'an donc, ils venaient souhaiter la bonne année à leur évêque. Ils arrivaient à six heures du matin, et attendaient à la porte. Tous les chiffonniers de la ville s'y trouvaient, gars, filles, enfants, pauvres honnêtes mêlés à de pâles voyous, toutes les corporations de la misère et de la faim. A mesure, la foule grossissait, s'entassait, débordait dans les rues voisines et jusqu'à la cathédrale. La circulation était interdite et malheur à qui tentait de traverser cette marée humaine, inondante et houleuse ! Les Angevins avaient le bon esprit d'en prendre leur parti : ils savaient que Mgr Freppel aimait ce tumulte au-dessus duquel resplendissait l'idée de charité.

Un jour, un imprudent marchand de légumes s'engagea parmi cette tourbe mendiante; il est aussitôt entouré, assiégé, on lui arrache une à une toutes les feuilles de ses choux, on le dépouille de ses fruits, et alors seulement on lui permet de s'évader. Ces grands gaillards, anarchistes pour beaucoup, n'avaient rien de rassurant, et l'on se demande comment on parvenait à éviter les accidents parmi ces poussées brutales, aux portes, dans la cour et jusque dans le vestibule.

— Nous étions effrayés, racontait son secrétaire, et nous prenions toutes les précautions pour n'être pas écrasés nous-mêmes à la porte de sortie. Là, nous étions deux seulement pour veiller à l'écoulement de toute cette multitude qui s'élevait à plus de quinze cents personnes, et à chaque pauvre nous remettions cinquante centimes. Il est vrai que nous avions l'aide de vingt agents de police.

Pour empêcher cette masse d'hommes en guenilles ou mal vêtus d'approcher des fenêtres et de briser les carreaux, on avait une fois cloué des planches à l'embrasure. Ces planches furent aussitôt arrachées, enlevées et mises en pièces. Les pauvres les emportèrent pour en faire du feu. — On imagina un autre stratagème. Devant les croisées on plaça de grands baquets d'eau. Ceux qui

s'aventuraient trop près y étaient poussés, ce qui provoquait d'interminables risées. Ils se méfiaient alors, et cette eau protectrice faisait l'effet des pompes que le général de Castellane dirigea, à Lyon, sur les émeutiers. L'enthousiasme ni l'émeute ne supportent d'être mouillés.

Pendant cette distribution d'étrennes, Mgr Freppel debout derrière ses vitres contemplait en souriant cet étrange et doux spectacle, répondant d'un geste aux saluts, aux mercis, aux acclamations. Jamais il n'était plus heureux ni plus populaire que ces jours-là. Il tenait beaucoup à cet usage, qui lui permettait d'observer le peuple de près, de compatir davantage à sa détresse, et il est permis de penser que le peuple y tenait autant que lui.

Chaque mois son secrétaire distribuait des aumônes à 80 ou 100 pauvres. Chaque semaine, le concierge remettait dix centimes à tout indigent qui se présentait.

Quelques esprits chagrins représentaient à l'évêque que c'étaient là des aumônes mal placées, que plusieurs de ces miséreux allaient dépenser la pièce de dix sous au premier cabaret. Il se fâchait contre ces prétentions pharisaïques, et un jour qu'une dame lui avait fait dire que ces vilains museaux venaient quêter deux sous pour acheter de l'eau-de-vie, il répliqua : — Eh bien, oui ! ils vont boire leurs deux sous ! Que voulez-vous qu'ils en fassent?... Qu'ils achètent des rentes sur l'Etat ?... Qu'ils se ravigotent l'estomac le matin, c'est tout à fait mon intention ; et qu'elle aille se promener, la voisine !...

Il aimait à donner et il donnait à tout venant, surtout quand il fut député. C'étaient des Alsaciens qui s'adressaient à lui parce qu'il était d'Alsace, des Bretons parce qu'il était leur représentant, des Angevins parce qu'il était leur évêque. Son secrétaire avait ordre de remettre l'aumône demandée, et jamais le prélat ne demandait compte de son argent. Le secrétaire avait ordre aussi de prendre note des services à rendre. L'évêque-député plaça ainsi quantité de jeunes gens dans la Compagnie de l'Ouest où il avait grand crédit. Il faisait le bien pour le bien, joyeusement et par devoir. Il exerçait la charité surnaturelle, voyant dans tous ceux qui sont dans la peine et accablés, des membres souffrants de Jésus-Christ. Mais par nature il était généreux et sa plus grande joie était de donner [1].

Pour lui-même il se refusait toute douceur qu'il jugeait inutile ou peu nécessaire. On ne le voyait point faire de stations aux bains de mer, ni même dans une ville d'eaux, sauf à Saint-René, par ordre du médecin. Loin de rechercher ses aises, il était dur pour lui-même, ne s'écoutait point, et s'inquiétait fort peu des détails culinaires.

II. — Sa maison épiscopale constituait une vraie famille. Comme il payait beaucoup de sa personne, il exigeait beaucoup de ses collaborateurs. Avec eux, il était parfois brusque, emporté, cassant ; mais comme il savait racheter ces duretés par des procédés de confiance et de bonté ! M. l'abbé Puyol l'avait ainsi dépeint à M. Grimault, lors de sa nomination à l'évêché d'Angers : « Voilà vingt ans qu'il habite Paris : il a fréquenté les salons de M. Troplong, président du Sénat, et prêché un Carême aux Tuileries, et vous croirez à certains moments qu'il vient du Danube. Cela tient à ce qu'il a vécu seul avec sa mère. Ses brusqueries vous choqueront à tout instant et pourront même vous effrayer, mais ne vous découragez pas. L'homme est foncièrement bon. Il a même, au milieu de ses impatiences et pour ses amis — et vous en serez, — un coup d'œil charmant. Vous verrez cela plus d'une fois quand, admis dans son intimité, vous rencontrerez ses gros yeux tout grands ouverts sur vous, et qui vous fixeront avec une bonté, j'allais dire une camaraderie exquise. » M. Grimault, en effet, déconcerté d'abord par sa fougue et ses impatiences, découvrit bientôt sous ces impétuosités une bonté vraie, une bienveillance qui a frappé tous ceux qui l'ont vu de près [1].

On dit qu'il n'est pas de grand homme pour son valet de chambre ; Edouard, le valet de chambre de Mgr Freppel, lui garda le culte du cœur, bien qu'il eût eu souvent à subir de très fortes gronderies : « C'est étonnant, disait-il, comme on aime cet homme-là, malgré tout. C'est qu'il est bon et très bon. C'est que ses emportements ne durent pas et qu'on les oublie à la minute qui suit. »

Un jour que son secrétaire lui parlait d'un homme excellent, mais que déparaient un peu ses impatiences : « Ne faites donc pas attention à cela, interrompit l'évêque, *ce n'est rien !* » C'est bien ainsi qu'il appréciait ses propres vivacités.

« Un jour qu'il avait eu besoin de mes services pendant mon absence, raconte M. Grimault, on me prévint, quand je rentrai, qu'il était en grand courroux contre moi. « Laissez-le se calmer avant de paraître devant lui, me conseillait le valet de chambre. Tout à l'heure il vous a sonné, vous n'êtes pas venu, il s'est transporté chez vous pour vous foudroyer. » Je n'hésite pas, je vais aussitôt le trouver, un peu inquiet, je l'avoue, de son premier mouvement : « Monseigneur, vous m'avez demandé ? » Il était assis, écrivant sur sa table. Le plus tranquillement du monde et comme s'il se fût agi d'une affaire qui aurait eu six mois de date, et non pas cinq minutes, il me dit : « Ah ! oui, j'avais besoin d'un livre que vous possédez, mais je suis allé chez vous : je l'ai pris. Le voilà. Merci ! » Telles étaient ses colères.

Il était bienveillant surtout pour ses prêtres. Ceux-ci le connaissaient bien. « Avant de l'aborder, avant de traiter avec lui une affaire, avant de lui demander une faveur, ils savaient qu'ils pouvaient compter sur sa bonté. Non pas qu'il se rendît toujours et facilement aux raisons qu'on lui apportait : c'était une tactique chez lui de les combattre tout d'abord. Le solliciteur était-il bien affermi dans ses propres dispositions ? Savait-il bien ce

[1] *Mgr Freppel*, par l'abbé Charpentier, ch. XI.

[1] M. Grimault, *Mes Souvenirs*, t. I, ch. X.

qu'il voulait? S'il cédait devant la première objection, c'est que sa conviction n'était pas assise, sa démarche était peu réfléchie, et l'évêque l'avait bientôt désarçonné. Mais quand on venait à lui avec de solides arguments, quand on les faisait valoir avec logique et ténacité, c'est lui qui ne tardait pas à céder et à la force du raisonnement et au fonds de bienveillance qui était dans son cœur. Je n'ai jamais rencontré d'homme moins entêté que lui, sous ses dehors autoritaires, ni plus souverainement *raisonnable*, je veux dire plus accessible à la saine raison [1]. »

Les dénonciations, surtout anonymes, étaient mal venues à l'évêché. Ame droite, Mgr Freppel se refusait à croire le mal, il voulait des preuves, et avant de les admettre, il les discutait, il ne cédait qu'à la vérité bien établie. Quand un prêtre venait lui confier ses embarras, ses tristesses, ses fautes, il l'accueillait, l'éclairait, le relevait par ses paroles très paternelles, mais il exigeait une entière franchise. Pas de détours, pas de digressions inutiles : son temps était trop précieux pour qu'il les écoutât sans une impatience parfois très marquée. Mais du moment que le visiteur lui apportait une bonne raison, il s'adoucissait et lui disait avec bonhomie :

— A la bonne heure ! Que ne me disiez-vous cela plus tôt ?

Un prêtre bâtisseur d'église qui avait obtenu maintes audiences, et qui, par son zèle peut-être exagéré ou imprudent, s'était attiré de multiples ennuis, vient un jour le trouver. L'évêque, très pressé, et croyant connaître à fond la cause, se lève, sans rien dire, et ouvre la porte toute grande comme pour inviter son solliciteur à sortir. Celui-ci la ferme doucement à son tour et s'assied en silence, pendant que le prélat reprend non sans mauvaise humeur sa place dans son fauteuil.

— Eh bien ! mon cher curé, dit Mgr Freppel apaisé soudain, voyons, qu'y a-t-il encore ?

Le curé expose avec calme la situation, et quand il se retire après avoir fait valoir ses raisons, qui sont excellentes, son évêque lui est entièrement conquis.

Son gouvernement était paternel, en dépit de son premier mouvement qui n'était pas toujours bon. Mais il revenait vite. Aussi un jour que le clergé de sa ville épiscopale lui présentait ses vœux de bonne année, il put lui répondre :

— Messieurs, après douze années d'épiscopat, je puis me rendre le témoignage que, sauf quelques cas très rares où l'urgence s'imposait, il ne m'est pas encore arrivé de déplacer un seul chef de paroisse, si ce n'est sur sa demande et avec son consentement.

« Il avait une dignité suprême quand il fallait et quand il voulait. Qui ne se souvient, ajoute M. Grimault, de la majesté avec laquelle il officiait à la cathédrale aux jours des grandes solennités ? Alors sa manière de porter la crosse et de marcher sous la mitre le rendait souverainement imposant, et faisait oublier ses négligences. Il savait même rappeler à l'ordre ceux qui s'en écartaient au milieu des cérémonies, et qui traitaient avec trop de simplicité les fonctions sacrées [1]. »

Ce n'était pas un sentimental ni un mystique, il ne portait pas le cilice et ne priait pas les bras en croix ; mais il était profondément pieux et donnait au peuple l'exemple public de sa piété. Quand il était à Angers, il ne manquait jamais d'assister aux Vêpres et il chantait les psaumes à pleine voix. Il chantait avec âme, avec enthousiasme. Certaine finale du ton de l'*In exitu* le transportait, il en admirait l'audace provocante, la beauté, la hardiesse qui ressemble à un défi. Il assistait aussi aux *Ténèbres* de la Semaine Sainte et ne passait pas un verset, pas une note des longs psaumes et des difficiles répons. La mélodie triste des *Lamentations* le ravissait. Et il s'en revenait de l'office en disant : « C'est si beau, les Psaumes de David ! Elle est si touchante cette vieille poésie qui a trois mille ans et qui a passé sur les lèvres de tant de saints ! »

Le chant des psaumes avait si bien sa prédilection qu'il fit un mandement sur les Vêpres.

« Qu'y a-t-il de plus sublime et de plus populaire tout ensemble, écrivait-il, que cette mélodie si bien faite pour toucher les cœurs ? Grave et tempérée, comme il sied à la langue liturgique, sans molle délicatesse ni exaltation fiévreuse, le chant psalmodique suit l'âme à travers toutes les saintes émotions que font naître en elle la foi, l'espérance et la divine charité. Il a des tons pour la joie et la tristesse, pour les combats comme pour la victoire ; et soit qu'il supplie ou qu'il triomphe, soit qu'il appelle l'enthousiasme ou qu'il invite aux larmes, ses accents tour à tour sévères et doux, solennels et plaintifs, laissent après eux une impression que nul chant profane n'est capable de produire. Qui d'entre vous n'a éprouvé, dans le cours de sa vie, ces salutaires effets ? Qui ne s'est senti remué jusqu'au fond de l'âme par cette mélodie si familière et pourtant si saisissante, dont S. Augustin disait avec une admiration mêlée de reconnaissance : « Quand je me rappelle, ô mon Dieu, les larmes que je versais aux chants de votre Eglise, dans les premiers temps de ma conversion, sous l'émotion dont je me sens pénétré aujourd'hui encore, chaque fois que je les entends interpréter d'une voix limpide, et avec les modulations convenables, je ne puis que proclamer la haute utilité d'une pareille institution. »

« Les Psaumes ! à ce mot, qui ne sent s'éveiller en soi l'admiration la plus vive et la mieux fondée ? Nous n'avons pas à vous répéter ici, avec tous les siècles chrétiens, que jamais le langage humain ne s'est élevé à une telle hauteur, que nulle part l'éloquence et la poésie ne se sont déployées avec autant de magnificence et d'éclat. Même à ne s'en tenir qu'à ce mérite unique, la récitation des Psaumes serait encore ce qu'il y a de plus capable d'inspirer à l'homme de grandes pensées et de nobles sentiments. Mais c'est à des chrétiens et non pas à des

[1] *Ibid.*, p. 243-244.

[1] *Ibid.*, p. 249.

littérateurs que nous nous adressons en ce moment, et c'est la prière que nous avons en vue. Or quelle prière plus sublime et en même temps plus appropriée à tous les besoins de l'âme et à toutes les situations de la vie? Etes-vous dans la douleur? Le Psaume vous console. Eprouvez-vous quelque doute ou quelque inquiétude? Il vous fixe et vous rassure. C'est un remède aux blessures de votre cœur, si dangereuses et si invétérées qu'elles puissent être. Dans l'ennui, dans l'abattement, dans la crainte, le Psaume vous encourage et vous soutient; il soupire avec les malheureux, gémit avec le pécheur, éclate en transports de joie et d'allégresse avec le juste... Et comme le plan de la Providence s'y déroule, lumineux et grandiose, soit que le Psaume célèbre les merveilles divines sous l'ancienne alliance, soit qu'il salue, dans le lointain des âges, l'avènement du Messie, le triomphe de la foi, et, par delà les bornes de ce monde visible, les béatitudes et les gloires du siècle à venir! Histoire et doctrine, morale et piété, tout ce qui éclaire et nourrit l'âme se rencontre dans cet abrégé de la louange divine où la poésie devient une prière et le chant lui-même une source d'instruction. »

Cette page, S. Bernard ne l'eût pas désavouée. L'évêque d'Angers pensait, vivait, pratiquait ce qu'il écrivait. Ces belles considérations ne restaient point spéculatives pour lui. Il croyait, c'est pourquoi il parlait, il donnait l'exemple. Il vivait d'une vie spirituelle intense, se confessait tous les quinze jours au P. Chrysostome de Lyon (Ferdinand Potton). Tous les quinze jours le doux et austère Franciscain frappait à la porte de l'évêque, et celui-ci, quelles que fussent ses occupations, s'agenouillait aussitôt en humble et docile pénitent. Fils d'un riche négociant de soieries, brillant elève de Saint-Cyr, Ferdinand Potton déposa l'épée pour prendre la bure. Il cédait à l'appel divin, dans la simplicité de son âme; de là cette paix intérieure qui se reflétait dans toute sa personne, laquelle demeurait comme enveloppée de sérénité et de décision calme. C'est pourquoi l'évêque d'Angers l'avait choisi pour confesseur, sachant qu'il le dirigerait avec suavité et fermeté.

La dévotion de Mgr Freppel n'avait rien d'ascétique ni de tendre, elle était sincère et forte, vaillante et voyante. Il aimait à traiter des sujets spirituels : il avait le sens de la piété. Rien n'était touchant et élevé, par exemple, comme les discours qu'il adressait chaque année aux élèves de son Grand Séminaire le jour de la Saint-Jean. Il parlait à ces jeunes gens un langage jeune, énergique et pieux; ses paroles jaillissaient de l'âme; il s'arrêtait surtout à célébrer la pureté du cœur : « Jésus-Christ aimait S. Jean, leur disait-il, parce que S. Jean était vierge et qu'aucun amour profane n'avait effleuré cette âme dans laquelle s'étaient conservées toute la fraîcheur et la pureté du sentiment.

« Quoi de plus beau, ajoutait-il, quoi de plus digne de l'amitié de Dieu que l'homme qui a su embaumer sa jeunesse de ce parfum de vertu qui s'appelle la chasteté, qui n'a laissé tomber à terre aucune des perles de sa couronne virginale, qui a tenu constamment son cœur assez haut pour que la matière n'arrivât point jusqu'à lui?... Et quand je cherche la plus haute révélation de Dieu sur la terre, je ne m'adresse ni à la science, ni au génie, ni au pouvoir; je laisse derrière moi toutes ces choses, les plus grandes en apparence que Dieu ait faites; je la cherche et je la trouve sur le front et dans le cœur de l'homme pur. »

Profondément attaché à son Eglise d'Angers, il ne consentit point à se séparer d'elle, même pour le siège archiépiscopal de Chambéry, — qui lui fut offert en 1873, — malgré les insistances de Mgr Mermillod. Les raisons de son refus sont touchantes :

« Je suis assurément on ne peut plus flatté de la confiance que me témoignent le clergé et les fidèles de la Savoie, et je remercie M. le ministre des cultes de ses bienveillantes attentions à mon égard; mais il m'est absolument impossible de déférer à ce désir. Quitter l'Anjou où j'ai placé toutes mes affections, serait un sacrifice au-dessus de mes forces. Les liens qui m'attachent à mon diocèse ont été formés dans les mauvais jours de la guerre, alors que je perdais, avec l'Alsace, ma patrie natale; et il semble que mes diocésains aient voulu me faire oublier cette perte par des témoignages d'affection auxquels je dois répondre par une fidélité inébranlable. J'éprouverais, à me séparer d'eux, un déchirement de cœur qui me rendrait incapable de tout bien. »

Aussi tout ce qui touchait à Angers le touchait au cœur. Quand les Prussiens paraissent en 1870 presque en vue de la cité, pendant que les plus courageux s'affligent et s'effraient, il fait appel à sa foi, à sa piété, il se tourne vers Dieu, il crie vers le Sacré-Cœur, il promet de lui élever un temple si son diocèse échappe aux horreurs de l'invasion. Ce temple est debout; il atteste la foi du grand évêque, et la réponse de la Providence.

Le 26 février 1871, Cathelineau et ses soldats viennent demander à l'Eglise sa bénédiction avant de courir, si les événements l'exigent, sur de nouveaux champs de bataille. Ils entrent dans la cathédrale et l'évêque leur parle. Que leur dira-t-il? Va-t-il se répandre en tirades éloquentes sur le drapeau qu'ils lui présentent à bénir? Non, il prend le texte de l'Evangile du jour : « Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous ne servirez que lui seul, » et il le développe en montrant que dans une famille il ne suffit pas qu'un membre prie, il faut que tous remplissent ensemble ce grand devoir de religion. Ensuite il bénit le fanion de Cathelineau qui portait sur un fond bleu, d'un côté le Sacré-Cœur, de l'autre l'image de Marie, la protectrice des guerriers dans les combats.

III. — Comme il aimait son diocèse, il tenait à en ressusciter toutes les gloires et particulièrement à remettre en honneur ses antiques sanctuaires.

Le pèlerinage de *Notre-Dame de Sous-Terre* était cher à tout l'Anjou. La statuette en avait été cachée pendant la Révolution. On la retrouva en 1803 dans la chapelle de Saint-Eutrope. Mgr de Montault la reconnut canoniquement et la fixa dans cette chapelle, à défaut de la chapelle de Sous-Terre qui avait été enlevée au culte. La statue fut volée, puis rendue ; alors Mgr de Montault fit une ordonnance interdisant, sous les peines les plus sévères, de l'enlever désormais. Or en 1828 la chapelle de Saint-Eutrope, qui menaçait ruine, fut démolie et la précieuse statue transférée à l'église Saint-Laud, en attendant qu'on pût la ramener dans le sanctuaire où elle avait été vénérée pendant cinq cents ans.

En 1849 un vulgaire voleur s'en empara, et après avoir pris l'or et les pierreries de valeur, il la jeta dans la Maine avec sa niche. Un bateau à vapeur qui faisait le service d'Angers à Nantes accrocha la niche et la retint dans les aubes de ses roues, mais la Vierge était perdue ; on la rechercha dans le fleuve par tous les moyens, à l'aide de mille engins : on ne la retrouva pas. Mais un jour les laveuses du bateau de Port-Ligny l'aperçurent au fil de l'eau, flottant la tête en bas et soutenue par une petite planchette sur laquelle on l'avait fixée. Elles la recueillent pieusement, l'apportent dans leur bateau et la placent avec honneur dans un reposoir de fleurs et de verdure, puis, tout autour, elles allument des bougies.

Cette nouvelle répandit une grande joie dans la religieuse cité, et le lendemain dimanche, le clergé de Saint-Laud vint en procession la reprendre et la replacer sur son autel.

Mais le vœu universel était de la rendre à son sanctuaire premier. Mgr Angebault avait inutilement cherché à le racheter ; Mgr Freppel fut plus heureux. Une noble dame, Mme Sophie de Jourdan, comtesse de la Grandière, fit l'acquisition de l'ancien monastère de l'Esvière et de ses dépendances, ainsi que de la chapelle de Notre-Dame de Sous-Terre presque en ruines. Elle ouvrit à l'Esvière un asile aux religieuses de Sainte-Marie des Anges, à qui l'évêque confia les orphelins de la guerre, répara la chapelle, et par ordonnance du 5 août 1873, Mgr Freppel annonça que la chère statue allait être replacée à Notre-Dame de Sous-Terre pour y rester à jamais exposée à la vénération des fidèles.

Cet événement réjouit tous les cœurs catholiques angevins. Mais la statuette n'était pas au bout de ses malheurs. Peu de jours avant la translation, une main sacrilège la déroba de nouveau, pendant la nuit, à Saint-Laud. On juge de la douleur de l'évêque. Du haut de la chaire de Saint-Laud, il rappela les peines encourues par les ravisseurs des choses consacrées à Dieu et au culte de ses saints. Le voleur avait sans doute gardé la foi, car peu après il faisait tenir à Mgr Freppel, par un messager qui voulut rester inconnu, la statuette déposée dans un charmant coffret, capitonné de satin blanc et décoré de roses.

La translation se fit aussitôt, solennelle et joyeuse, avec le concours de l'abbé de Solesmes, le 12 août 1873. Cette rentrée de la statuette dans son premier sanctuaire, dit M. Grimault, fut une scène pittoresque et charmante, une procession d'un autre âge, une résurrection du temps où les reliques qui avaient été enlevées par des chrétiens trop pieux faisaient retour à leurs légitimes propriétaires. Un magnifique vitrail raconte cette fête [1].

L'évêque d'Angers s'appliquait ainsi à faire revivre les anciens pèlerinages de son diocèse et à y entraîner ses chers Angevins, pour de superbes manifestations populaires. Il aimait ces grands rassemblements, il aimait les foules religieuses. La dévotion à *Notre-Dame l'Angevine* n'eut pas d'adepte plus fervent que lui. On le vit tour à tour à Béhuard, l'Esvière, les Gardes, le Marilhais, le Puy-Notre-Dame, les Ardilliers, Baugé, toujours plein d'entrain, parlant toujours et toujours avec doctrine, dans sa belle langue claire du XVIIe siècle, avec plus de limpidité que d'éclat, avec cette transparence et cette solidité de pensée qui charmait et retenait.

L'une des plus belles fêtes qu'il présida fut celle du Couronnement de *Notre-Dame des Gardes* en 1875.

Le paysage est splendide qu'on embrasse du haut de la colline. Un horizon immense, avec des ondulations qui rappellent les montagnes d'eau de la mer agitée ; mais, ici, tout est calme. Derrière ces plis de terrain que forment les vallons se cachent des villages populeux ; sur les collines apparaissent les maisons blanches des bourgs ou des villes ; de vastes espaces de verdure enchantent les regards ; on devine le labeur, les efforts, la vie tranquille et féconde des populations travailleuses. De ces champs, de ces clochers, de ces moissons monte comme un parfum de paix religieuse.

Il y a là quatre évêques et douze abbés mitrés, chefs écoutés des soixante mille personnes qui attendent, en priant, l'heure de la cérémonie. Celle-ci commence à neuf heures du matin. Près de quarante paroisses sont présentes. Voici la croix puis la bannière de l'église paroissiale, puis la musique des Gardes, de la Salle-de-Vihiers et de la Tour-Landry. Viennent alors sept enfants, en costume du moyen âge, formant le plus gracieux des groupes. Trois d'entre eux tiennent des drapeaux sur lesquels on lit : *Fondation du pèlerinage 1481, — Restauration du pèlerinage 1836, — Couronnement de Notre-Dame des Gardes 1875*. Les quatre autres portent les armoiries de plusieurs familles bienfaitrices du sanctuaire.

Derrière ce groupe, la statue miraculeuse, portée par les RR. PP. Abbés en robes blanches, et ombragée d'un dais en velours bleu orné de lis et de roses.

Mgr Freppel vient ensuite avec la couronne de Notre-Dame, placée sur un coussin richement brodé. Il est assisté de deux chanoines en dalma-

[1] *Mes Souvenirs*, t. II, p. 462.

tique et suivi de huit prêtres portant des torches allumées. Le sous-préfet de Cholet a tenu à prendre part à la cérémonie, et, pour veiller sur ces soixante mille personnes, deux gendarmes, qui d'ailleurs gardèrent le rôle de simples spectateurs.

Voici le reposoir qui est un vrai monument, une sorte de vaste ciborium, sous lequel on a dressé un autel. Les évêques et les Abbés se placent en cercle et l'évêque d'Angers monte à son trône. La messe est chantée par Mgr Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans. Trente mille voix reprennent en chœur l'imposante messe de Dumont. Aucune musique, aucune fanfare n'est comparable à ce chant d'ensemble, puissant, qui remplit l'espace.

La messe terminée, Mgr Freppel se dirige vers l'autel et fait signe de la main qu'il va parler. De cette multitude monte ce bruit vague et profond des grandes assemblées ; aussitôt le silence se fait. L'évêque parle :

« La voilà donc, cette grande journée que nous appelions de tous nos vœux ! Le voici donc arrivé ce moment solennel où les acclamations de tout un peuple vont s'élever vers celle que nous saluons tous comme notre Reine, comme la Reine de l'Anjou et de la Vendée, la Reine de la France catholique, la Reine de l'Eglise et du monde !

« Oui, Marie est la Reine de l'Anjou et de la Vendée... »

Et il la montre étendant sur les villes et sur les campagnes son sceptre de miséricorde, regardant avec tendresse leurs champs, leurs maisons, leurs fermes, pour les bénir. « Et vous, du plus loin que vous apercevez cette colline, qui est comme l'escabeau de son trône, votre courage se ranime, parce que vous vous sentez sous la garde de son amour et de sa souveraineté. »

« Marie est la Reine de France... Elle régnait sur vos ancêtres quand ils la saluaient du nom de Notre-Dame, quand ils élevaient en son honneur leurs basiliques les plus splendides, quand ils se consacraient à son service par la bouche de leurs princes... Elle règne sur vous plus encore peut-être que dans les temps passés ; et, à l'heure où je vous parle, des Pyrénées aux Alpes, de l'Océan à la Méditerranée, il n'est pas un sanctuaire où des mains, où des cœurs ne s'élèvent vers Marie pour saluer en elle la protectrice, la patronne, la souveraine de la France !...

« Marie est la Reine de l'Eglise et du monde. En donnant les nations pour héritage à son Fils, Dieu a associé la Mère à cette souveraineté universelle. Voilà pourquoi Marie règne sur l'humanité régénérée par Jésus-Christ. »

Il expose cette souveraineté sur les cieux, « puisqu'elle a enfanté le roi des Anges » ; sur l'ancienne loi, où elle régnait en figure et par anticipation, sur les patriarches et les prophètes. Elle règne par la doctrine dont elle a eu les prémices ; elle règne par l'apostolat dont elle a inauguré la fonction ; par le martyre qu'elle a réalisé dans toute sa perfection au sommet du Calvaire ; par la virginité qu'elle a présentée au monde dans son expression la plus sublime ; par la sainteté qu'elle a fait resplendir dans tout son éclat. Elle est donc la Reine des Apôtres, des confesseurs, des martyrs, des vierges et de tous les saints.

« Et voilà pourquoi nous couronnons en ce moment cette Reine de l'Anjou et de la Vendée, cette Reine de la France chrétienne, cette Reine du ciel et de la terre, de l'Eglise et du monde ; car on ne couronne que les reines... »

Cette colline des Gardes est un autre Horeb, une colline prédestinée qui sera aussi pour nous « le théâtre des opérations divines. »

Elle n'est pas une vaine pompe, cette solennité, faite de l'élan de tous les cœurs, de la foi de toutes les âmes. Il est magnifique, ce diadème de Notre-Dame des Gardes, « mais il est une autre couronne de Marie infiniment plus belle et plus précieuse : cette couronne de Marie, c'est le peuple chrétien.

« L'or de cette couronne, ce sont vos vertus ; les diamants, les perles de cette couronne, ce sont vos prêtres, vos communautés religieuses, vos familles chrétiennes : tous ces joyaux brillent de mille feux, étincellent, éclatent dans cette couronne de gloire que forment à Marie l'Anjou et la Vendée. Puisse-t-elle donc, cette autre couronne, dont celle-ci n'est que le signe et l'emblème, resplendir de plus en plus et briller à son tour de tous les rayons de la foi et de la sainteté !... »

« Ah ! montrez-vous pour nous Notre-Dame des Gardes ! »

Ces notes recueillies par un témoin ne donnent qu'une faible idée de ce beau discours où chaque mot est doctrinal, où chaque phrase éveille un monde d'idées, où la pensée est servie par des expressions toujours justes, accentuée par de magnifiques mouvements oratoires. La voix de l'évêque retentit parmi la vaste assemblée qui écoute respectueuse, émue, saisie, fière de son orateur.

La poésie réclamait aussi ses droits. Un Ange vint faire un compliment en vers fort bien tournés :

— Quand les Anges parlent, répond l'évêque, les hommes devraient se taire, mais la charité me fait un devoir de parler. Quand nous aurions la langue des Anges, si nous n'avons pas la charité, nous ne sommes rien.

Le soir, ce fut la grande procession des paroisses, dont plusieurs avaient leur musique et presque toutes leurs chœurs d'hommes et de jeunes gens exercés. Elle dura deux heures. Rien d'imposant et de varié comme ce défilé d'écussons, d'emblèmes, de brancards. Un de ceux-ci représentait la Grotte de Lourdes, c'était celui de la Salle-de-Vihiers ; un autre reproduisait le Calvaire monumental de la Tour-Landry.

A cette fête assistaient Mgr Lecoq, évêque de Luçon, et Mgr Grolleau, évêque d'Evreux, accompagné de son jeune secrétaire qui est devenu depuis le cardinal Amette, et parmi les douze Abbés cisterciens le P. Orsise, ancien abbé d'Aiguebelle, aumônier de Notre-Dame des Gardes. Cette journée fut incomparable, mais, ajoute M. Grimault, « il m'aurait fallu voir aussi le fond des cœurs. C'est

là que brille l'or le plus pur et que se tiennent les plus beaux discours. »

IV. — Une fête plus belle encore pourtant fut celle de *Notre-Dame du Folgoët*, en Bretagne, au pays du Léon, le 8 septembre 1888.

Vers le milieu du XIV[e] siècle, vivait, près de Lesneven, un pauvre idiot nommé Salaün, mais qui était plus connu sous le nom de *Fou du bois* (Folgoët).

Son histoire a été ainsi racontée par un auteur du XV[e] siècle, dans un langage qui rappelle celui de S. François de Sales :

Là, comme un passereau solitaire, Salaün solfiait à sa mode les louanges de la Vierge adorable, à laquelle, après Dieu, il avait consacré son cœur ; et, de nuit, comme le gracieux rossignol, perché sur l'épine de l'austérité, il chantait *Ave Maria*.

Il était misérablement vêtu, toujours nu-pieds, n'avait pour lit, en ce bois, que la terre, pour chevet qu'une pierre, pour toit qu'un arbre tortu près d'une fontaine bordée d'un très beau vert naissant.

Il allait tous les jours mendier son pauvre pain par la ville de Lesneven, ou ès-environs, n'importunant personne aux portes que de deux ou trois petits mots ; car il disait : *Ave Maria,* et puis, en son langage breton : « *Salaün a zébré bara* (Salomon mangerait du pain). »

Il prenait tout ce qu'on lui donnait, revenait bellement en son petit ermitage, auprès de la fontaine, en laquelle il trempait ses croûtes, sans autre assaisonnement que le Saint Nom de Marie.

Au cœur de l'hiver, il se plongeait dans cette fontaine jusqu'au menton, comme un beau cygne en un étang, et répétait toujours et mille fois *Ave Maria,* ou bien chantait quelque rythme breton en l'honneur de Marie.

On rapporte que lorsqu'il grouoit à pierre fendre, il montait en son arbre, et, prenant deux branches de chaque main, il se berçait et voltigeait en l'air en chantant : *Ave Maria !* Et de cette façon, et non autrement, il réchauffait son pauvre corps.

C'est pourquoi, à cause de cette sienne façon de faire, l'appelait-on *le Fol ;* et pourtant est-il un des plus beaux mignons de la Reine des cieux.

Une fois, il fut rencontré par une bande de soldats qui couraient l'estrade, lesquels lui demandèrent : « Qui vive ? » auxquels il répondit : « Je ne suis ni Blois ni Montfort : je suis le serviteur de Madame Marie, et Vive Marie ! » A ces paroles les soldats se prirent à rire et le laissèrent aller.

Il mena cette manière de vivre trente-neuf ou quarante ans, sans avoir jamais offensé personne. Enfin il tomba malade, et ne voulut pour cela changer de demeure.

L'on tient que la Sainte Vierge, qui ne manque jamais à ceux qui lui sont fidèles, le consola et récréa merveilleusement de ses aimables visites, s'apparaissant devant lui, environnée d'une grande clarté et accompagnée d'une troupe d'anges.

Notre pauvre simplique, sentant bien que sa fin approchait, comme une tourterelle fit résonner l'écho de sa voix pour marquer que l'hiver de sa vie était passé. Mourant, il répétait dévotement le doux nom de Marie.

Après cela, il rendit son âme pure et innocente à Dieu. Son visage qui en sa vie était tout défait par la pauvreté, parut si beau et si lumineux, qu'il le disputait à la candeur du lys et au vermeil de la rose.

Il fut trouvé mort non loin de sa fontaine, près du tronc d'arbre qui avait été sa retraite : et l'enterrèrent les voisins sans bruit et sans parade.

L'oubli pesa bientôt sur cette pieuse et gracieuse mémoire, mais elle fut rappelée aux hommes par un aimable prodige :

Dieu fit naître sur sa fosse un lys blanc, beau par excellence, lequel répandait de toutes parts une fort agréable odeur; et, ce qui est plus admirable, c'est que dans les feuilles de ce lys étaient écrites en caractères d'or ces paroles : *Ave Maria*.

Le bruit de cette nouvelle courut en moins de rien dans la montagne, de sorte qu'il s'y transporta une infinité de monde pour voir cette fleur miraculeuse, laquelle dura en son entier plus de six semaines, puis commença à se flétrir.

Et lors fut advisé par les ecclésiastiques, nobles et officiers du duc qu'on fouirait tout à l'entour de sa tige, pour sçavoir d'où elle prenait racine, et trouva-t-on qu'elle procédait de la bouche du corps mort de Salaün.

Ce qui redoubla l'étonnement de tous les assistants, voyant un témoignage si grand de la sainteté et innocence de celui que quelque temps auparavant ils estimaient fol.

Sur le tombeau de Salaün, sur la fontaine où il venait tremper son pain, s'élève une cathédrale, un des plus beaux monuments du Finistère. La fontaine est sous le maître-autel. La pierre d'autel, qui mesure plus de quatre mètres, est ornée d'une dentelle de granit. Même dentelle dure et menue au jubé qui se dresse à l'entrée du chœur. La statue de Notre-Dame du Folgoët est naïve et pieuse, dans sa raideur hiératique du moyen âge. Elle est clémente et douce; aussi que de prières elle a exaucées, que de larmes de tristesse ou de bonheur elle a vu couler ! Elle adoucissait les unes, elle augmentait la joie des autres. C'est pourquoi les populations lui témoignent tant de confiance et s'agenouillent devant elle avec tant d'amour. Elles voulaient aussi manifester leur reconnaissance solennelle, c'est pourquoi elles étaient heureuses de la voir couronner.

Mais ce qui augmentait leur allégresse, c'est que l'orateur du Couronnement serait le député du Finistère, celui dont la parole s'imposait à la Chambre même, aux adversaires les plus prévenus, le grand évêque d'Angers.

On dresse une estrade en plein air, devant la basilique, sur la vaste esplanade, où viennent se masser 80 000 Bretons. Mgr Freppel y monte. Il est radieux : « Les lieux de pèlerinage, avait-il coutume de dire, sont autant de sources spirituelles que Dieu fait jaillir, chacune en son temps, pour la guérison de nos maladies morales. » Mais quel pèlerinage que celui de Notre-Dame du Folgoët, qui éclipsait même Notre-Dame des Gardes ! Quelle affluence ! Quelle multitude aux costumes divers, aux coiffures originales, du pays d'Armor, du Léon et de la Cornouaille ! C'est une armée qui a ses chefs et qui se range docilement sous ses bannières, chacun suivant sa région et son pays. Six évêques sont là. Le cardinal Place, archevêque de Rennes, officie. Après l'Evangile, l'évêque d'Angers prend la parole; le silence s'établit, tous sont attentifs, tout yeux et tout oreilles.

C'est qu'il retrace les gloires et les luttes de la vieille Bretagne. Il évoque les Duguesclin, les Beaumanoir, les Clisson, les péripéties terribles de ce duel à mort entre la France et l'Angleterre, lequel dura cent ans. Nous voici aux origines du fatal schisme d'Occident; il montre la société chré-

tienne, parvenue à son apogée au siècle de S. Louis et d'Innocent III, qui perd chaque jour de sa force et de son unité, dans les guerres intestines, affaiblissantes et diviseuses.

Or pendant que se déroulaient ces grands drames, un pauvre enfant s'est retiré en ce lieu, dans cette solitude, après la mort de son père et de sa mère, pour y vivre de prière et d'austérité. « Un tronc de chêne pour abri, la terre nue pour lit de repos, une fontaine pour y tremper son pain mendié de porte en porte, c'est à quoi se réduisait l'ermitage de l'orphelin de Kerbriand. »

Il ne connaît ni Blois ni Montfort, ni Jeanne de Penthièvre ni Jeanne de Flandre; toute sa science se résume en deux mots qu'il redit le jour, qu'il redit la nuit, « et à l'entendre répéter sans cesse *Ave Maria,* le monde traitait de fou le pauvre Salaün. » Quand il meurt on a dit : « L'innocent n'est plus, » et personne ne songe plus à lui.

« Mais, ô triomphe de l'humilité ! ô bonté toute-puissante de la Vierge Marie !

A quelque temps de là, qu'est-ce que je vois? et qu'est-ce que j'entends? Non, l'*Ave Maria* ne s'est pas éteint sur les lèvres de l'ermite expirant : le voilà qui sort de sa bouche et de son cœur comme un refrain d'outre-tombe gravé en lettres d'or dans le calice d'une fleur, emblème miraculeux de tant de candeur et de simplicité. Cet *Ave Maria* de Salaün, la Bretagne tout entière viendra le redire sur son tombeau fleurdelisé.

Là viendront les rois et les princes de la terre, depuis Jean IV de Bretagne jusqu'à François Ier de France, et ils tiendront à honneur d'incliner leur sceptre devant l'image de ce mendiant. Là viendront sur les pas d'Anne de Bretagne, toutes ces familles illustrées par le conseil et par l'épée, et de leurs armoiries rassemblées autour de celui qui avait été le rebut et la balayure du monde, elles lui formeront un blason incomparable de gloire et de noblesse. Là viendront se rencontrer pour la première fois, sur la tombe de cet enfant du peuple, l'hermine de Bretagne et le lis de France, et cette alliance imprévue sera le signe prophétique de l'union qui se fera définitivement un siècle plus tard.

Là viendront les évêques de Léon, à la suite de Guillaume de Rochefort, et ils chargeront un clergé d'élite de continuer à travers les siècles l'œuvre de louange et de bénédiction inaugurée par ce « pauvre innocent. » — « Je vous salue, Marie ! » Tel est le cri qui sortira de toutes les poitrines, dans ces lieux désormais consacrés par le miracle; et l'église du Folgoët elle-même ne sera qu'un gigantesque *Ave Maria* en dentelle de pierre, que le peuple du Léon fera monter vers le ciel comme le magnifique témoignage de sa dévotion envers la Mère de Dieu.

C'est le triomphe du surnaturel. L'évêque cite cette pensée de Pascal : « Tous les mondes ne valent pas le moindre des esprits, » car de tous les corps ensemble « on ne saurait faire réussir une petite pensée »; cela est d'un autre ordre. « De tous les corps et esprits on ne saurait tirer un mouvement de vraie charité; cela est impossible et d'un autre ordre, surnaturel. »

Il n'y a que le surnaturel qui reste. Qui s'émeut encore au souvenir de Charles de Blois ou de Jean de Montfort ? au souvenir des quinze cents combats et des huit cents sièges qui ont marqué ces temps des héros ?

« Tout ce bruit est allé se perdre dans l'indifférence des peuples. Mais les traditions du Folgoët sont restées debout, toujours vivantes; mais à cinq siècles de distance, l'*Ave Maria* de Salaün retentit encore au fond de nos cœurs; et tout à l'heure, évêques, prêtres, peuple chrétien, tous ensemble nous cueillerons cet *Ave Maria* sur les lèvres de celui qu'on appelait par dérision le « fou du bois », pour l'attacher comme un diadème au front de Marie. Voilà le surnaturel ! »

Ce « sublime ignorant » était de l'école de S. Paul déclarant qu'il ne prétendait pas savoir autre chose que Jésus crucifié.

Pour Salaün, il ne sait que les deux premiers mots de la Salutation angélique, mais que de choses dans ces deux mots ! Quels abîmes de science et de sagesse ! Saluer Marie, c'était reconnaître et bénir l'œuvre de Dieu dans toutes ses grandeurs et avec toutes ses magnificences.

En saluant Marie, le pieux solitaire de la forêt de Lesneven chantait la création dont elle est le chef-d'œuvre, après l'humanité sainte du Christ. Dans Marie il saluait les Anges qui la proclament leur souveraine. Il saluait le Verbe qui s'est fait chair dans les chastes flancs de la Vierge. Il saluait l'adorable Victime qui a pris de Marie le sang répandu sur le Calvaire pour la Rédemption du monde. Il saluait toute cette génération de Saints dont Marie est la tige. Il saluait, il chantait tout ce que Dieu a fait par le ministère de Marie au ciel et sur la terre, pour le temps et pour l'éternité.

L'orateur entonne ainsi un véritable chant en l'honneur de l'*Ave Maria.*

Histoire et doctrine, pour Salaün tout se renfermait dans ce cri du cœur, *Ave Maria.* C'est pourquoi Marie a exalté cet humble, « aussi petit aux yeux des hommes que grand devant Dieu. »

La royauté de Marie s'est affirmée sur cette terre de Léon depuis le jour où vinrent de la Grande-Bretagne les missionnaires qui en ont fait comme le prolongement de l'île des Saints. Aussi ils sont innombrables, les sanctuaires élevés en l'honneur de Notre-Dame. « Comment s'étonner après cela que pour récompenser une foi si tendre et si vive, Marie ait manifesté son amour pour les enfants du Léon par le plus éclatant des prodiges, en se montrant à eux comme leur Souveraine et leur Mère, sous le nom de Notre-Dame du Folgoët ? »

Le poète a salué les côtes du Léon en s'écriant : « O terre de granit, recouverte de chênes ! » Nous pouvons la saluer à notre tour en répétant : « O terre du Léon, toujours féconde en saints ! » Les saints n'y ont jamais manqué depuis S. Pol Aurélien, S. Goulven, S. Guénolé, S. Renan, jusqu'à l'évêque du Léon, Roland de Neufville, si dévot à Notre-Dame du Folgoët, qui pouvait dire en mourant, le 5 février 1645, « qu'il laissait son évêché sans aucun hérétique. » C'est encore dans ce sanctuaire que Michel le Nobletz et Julien Maunoir, ces deux grands missionnaires de la Bretagne au XVIIe siècle, viendront chercher des lumières et des grâces pour combattre les doctrines désolantes du jansénisme.

Les pierres précieuses de la couronne de Marie sont aussi les vertus de tout un peuple, sur lesquelles se briseront les théories subversives de la

Révolution. Celle-ci pourra profaner le sanctuaire de Notre-Dame du Folgoët, abattre les croix, jeter au vent les reliques des saints; elle ne déracinera pas de l'âme de ce peuple la foi de ses pères, son attachement au Christ et à l'Eglise.

« Déjà César l'avait dit bien des siècles auparavant : quand Dumnacus et les autres chefs de l'indépendance gauloise voyaient leurs espérances détruites, ils se tournaient vers l'Armorique, comme vers le dernier refuge du patriotisme humilié et vaincu. Aussi a-t-on pu voir jusqu'à nos jours toutes les grandes et nobles causes trouver asile chez un peuple resté inébranlable dans la tourmente des révolutions, comme ces promontoires de granit que les vagues de la mer viennent battre à tout moment sans pouvoir les entamer. »

Mais en sera-t-il de même pour l'avenir?

Sans doute, grâce à la protection de Notre-Dame du Folgoët. Toutefois il ne se défend point de leur donner de graves conseils, de leur signaler le danger des événements, de la civilisation moderne qui les envahit :

Jamais il n'y a eu pour vous, enfants de la Bretagne, d'époque aussi critique, et vous avez besoin aujourd'hui plus que jamais de rester ce que vous êtes, un des peuples qui sait le mieux vouloir. Jusqu'ici vous viviez dans votre belle province, à l'extrémité de la terre française et du continent européen, plus ou moins renfermés en vous-mêmes, à l'abri d'un contact trop fréquent avec l'étranger, sous la triple sauvegarde de votre foi, de votre langue et de votre tradition.

Mais voici qu'une situation nouvelle se prépare pour vous : le mouvement d'affaires propre à notre temps vous enveloppe de toutes parts; les influences de l'extérieur vous pénètrent malgré vous; un échange d'idées plus rapide, des communications plus faciles, multiplient vos rapports avec les hommes et les choses du dehors : les lignes de fer qui bientôt, je l'espère, sillonneront vos campagnes, y porteront tour à tour le mal comme le bien, l'erreur non moins que la vérité. C'est pour vous le moment de vous retremper dans votre foi, afin d'y puiser la force de résister à l'assaut des fausses doctrines et du mauvais exemple.

N'empruntez à la civilisation moderne que ce qu'elle a de bon, et repoussez avec l'énergie qui vous est propre tout ce que le torrent des nouveautés peut charrier avec lui d'éléments impurs. Ne vous laissez pas envahir par le luxe et par l'abus des jouissances matérielles : gardez vos fortes convictions, vos mœurs simples, vos habitudes mâles et austères. N'échangez pas les usages et les coutumes de vos ancêtres contre des importations étrangères qui ne les vaudraient à aucun titre. Quand les fils commencent à rougir du vêtement de leur père, ils sont bien près de ne plus savoir respecter son nom.

On ne pouvait dire plus délicatement aux Bretons de garder non seulement leur foi, leurs mœurs, mais leurs costumes traditionnels qui sont aussi une sauvegarde pour la foi et les mœurs, parce qu'ils perpétuent en quelque sorte la présence et les enseignements des ancêtres.

Qu'ils conservent aussi leur langue :

Tout en vous initiant davantage à la langue nationale, gardez la vôtre, cet antique monument du génie d'une race fameuse : c'est la langue dans laquelle vos ancêtres ont prié, la langue que vous avez apprise sur les genoux de vos mères : elle sera une garantie pour vos mœurs et un préservatif pour votre foi. Bref, montrez à tous, comme d'ailleurs vous l'avez fait jusqu'ici, qu'on peut être bon Français sans cesser d'être Breton, et rester l'homme de son temps sans rien abdiquer de ce qui a fait l'honneur et la gloire du passé.

Voilà pourquoi la statue de Notre-Dame du Folgoët, couronnée par votre éminent Métropolitain au nom du Souverain Pontife Léon XIII, va s'élever au milieu de vous, plus radieuse que jamais, afin que désormais vous vous serriez plus étroitement encore autour de ce palladium de votre vie religieuse! Ah! puissent ces grands souvenirs d'un passé si glorieux se transmettre d'une génération à l'autre comme un héritage impérissable! Puisse-t-il rester à jamais le symbole de la pureté de votre foi et de vos mœurs, ce lys sorti miraculeusement de la bouche et du cœur de Salaün!

Il termine par une ardente invocation à la Sainte Vierge, et par les mots favoris du Folgoët : « Salut, ô Marie! *Ave Maria!* »

La péroraison fut couverte d'applaudissements et d'acclamations.

Les Bretons n'ont pas oublié cette magnifique cérémonie, non plus que ce magnifique discours : ils ont placé dans la basilique un vitrail qui représente le couronnement de Notre-Dame du Folgoët avec les six évêques présents, et, sur la place, la statue, en pierre grise de Kersanton, de Mgr Freppel, debout, la tête fière portant la mitre, la main gauche appuyée sur la crosse, et la droite tendue vers le ciel. Et sur le socle de granit se lit cette inscription :

A la gloire de Mgr Charles-Emile Freppel, év. d'Angers,
Député du Finistère,
Au panégyriste de Notre-Dame du Folgoët,
Au noble patriote,
Au vaillant défenseur des droits de la Sainte Eglise,
Mort à la peine le XXII décembre 1891.

Derrière le monument, sur une colonne, s'élève une statuette toute semblable à celle de Notre-Dame du Folgoët, comme pour associer la cérémonie du couronnement à la mémoire du grand évêque d'Angers.

La statue de Mgr Freppel n'a pas encore reçu son inauguration solennelle, parce qu'on a craint de mettre en présence, dans une fête, des adversaires politiques. L'heure est peut-être venue où ces craintes n'ont plus de raison d'être et où l'on pourra glorifier l'évêque qui a prêché l'union à tous les Français.

V. — Mais ces joies qu'il goûtait à distribuer partout sa belle parole, toujours si goûtée, ne lui faisaient point oublier sa charge et ses joies épiscopales. Pour lui, il n'y avait rien au-dessus de l'Eglise d'Angers. « Comme il se montrait fier de sa bonne réputation, de la foi de ses enfants, de la douceur de ses habitants, de la grâce de ses paysages! Comme il aimait à énumérer les ressources qu'il y avait trouvées, pour fonder et entretenir tant d'œuvres religieuses, encourager à tous les degrés l'enseignement chrétien et surtout rétablir cet enseignement supérieur qui est devenu la gloire de notre Anjou! [1] »

Il rentre heureux dans son évêché au lendemain de ses plus beaux triomphes, pour se remettre au travail qui le déborde toujours. Car tout ce qu'il

[1] Mandement des Vicaires capitulaires.

dit, jusqu'au plus modeste discours prononcé devant ses séminaristes ou dans une réunion pieuse, il le prépare consciencieusement, il l'écrit, afin que l'expression soit toujours exacte, et quand sa page est rédigée, il n'a pas besoin de la relire, il la sait, elle s'est gravée dans sa mémoire par le seul travail qui a fixé sa pensée. Et toujours il recherche le mot le plus simple, le plus facile à comprendre, il ne dira point par exemple *sénilité* pour *vieillesse,* ou *adéquat* pour *entier ;* il veut que toutes les phrases soient limpides comme un beau vin clair ; il lui semble que des mots extraordinaires troubleraient l'idée, comme ces maladies qui enlèvent au vin la netteté cristalline de sa couleur.

Là il retrouve ses Vicaires généraux, ses amis, ses collaborateurs, son secrétaire surtout qui essuie parfois, mais avec gaîté, les orages passagers de son humeur. La mère de l'évêque dirige la maison, vive et décidée comme lui, à la parole ferme, au geste aussi prompt que la pensée. Elle se retrouvait en lui, et s'accusait « de l'avoir gâté quand il était petit, » de n'avoir pas réprimé avec assez d'énergie ses caprices et ses emportements. On sait qu'elle avait deux fils, Jules et Emile, l'évêque d'Angers. Elle racontait alors leur enfance : Jules doux comme une jeune fille, Emile turbulent, ne cédant jamais et voulant toujours l'emporter sur tous. Elle disait : « Si j'entendais pleurer Jules, mon aîné, j'étais sûre que c'était Emile qui l'avait battu ! » Puis elle ajoutait, non sans quelque fierté maternelle : « Regardez-le, mon fils, l'évêque, n'a-t-il pas encore dans les yeux et sur ses lèvres son innocence d'enfant ? » Mais elle avouait que quand il dévorait malgré elle et malgré son père le *Constitutionnel* avec tous les livres de la maison, elle le laissait faire, impuissante à réprimer cette volonté impatiente du joug et « se mettait littéralement à genoux devant lui pour le prier de lui dire ce qu'il désirait. »

Mais l'homme ne saurait être parfait ; d'ailleurs les caractères trop façonnés, si bien coulés dans le moule qu'il ne leur reste aucune rugosité apparente, ont perdu à cette éducation compassée et convenue beaucoup de leur spontanéité et de leur énergie. Ce qui fait l'homme c'est la conscience, c'est la droiture. Or Mgr Freppel était une conscience, une droite et belle âme. Cette « innocence » que signalait en lui sa mère existait, avec une candeur qui le faisait aimer. Cette candeur toutefois n'était pas de la naïveté : il voyait avec perspicacité une situation, il devinait un homme.

La vie était douce à l'évêché, à cause de cette simplicité, de ce laisser-aller où il s'abandonnait et qu'il accordait aux autres, les droits du travail sauvegardés ; car ceux-ci ne se périmaient jamais. Parfois il prenait des récréations d'enfant, ce qui lui était nécessaire pour réparer ses forces de grand lutteur. On le voyait les jours de neige se promener avec une curiosité étonnée sur la couche glacée, heureux de « se faire des bottes blanches », ou bien au temps des raisins il croquait à belles dents les grappes dorées de ses treilles comme autrefois dans les vignes de son père à Blienschwiller : « C'était le beau temps alors, disait-il, j'allais avec les vendangeurs et l'on m'avait fait une petite hotte, un *tendlin,* comme on dit en Alsace, que je remplissais de raisins et que j'apportais à la cuve. »

Aussi bien avait-il auprès de lui, dans son palais épiscopal, son oncle, M. Conrad Hirn, qui, avec sa mère, lui rappelait sa chère Alsace qu'il ne reverrait plus qu'à la dérobée, sous l'œil de la police allemande. Lui serait-il jamais accordé seulement d'y reconduire la dépouille mortelle de sa mère ?

Cette pensée attristait M^me^ Freppel qui lui disait :

— La mort ne sera pas triste pour vous comme pour moi. Vous aurez votre place dans votre cathédrale, on pensera à vous, on priera pour vous. Mais moi, je serai conduite dans ce vaste cimetière, là-bas, j'y serai inconnue, et, quand vous serez mort, tout à fait oubliée. Alors nous serons donc séparés pour toujours !

Elle mourut le 14 août 1888 et ce fut pour lui une douleur plus grande qu'il ne le laissait voir. Habitué à se dominer, il voulait paraître impassible. Il ne l'était pas, et ici surtout il éprouva une très vive peine, ainsi qu'il le mandait le 23 août suivant à M. le chanoine Rœss, le neveu de l'évêque de Strasbourg, qui lui avait adressé d'affectueuses condoléances :

« Je vous remercie, lui disait-il, de la part que vous avez bien voulu prendre à mon deuil. Vous savez tout ce que ma bonne mère était pour moi, et quelle place elle tenait dans ma vie, ne m'ayant point quitté depuis vingt-cinq ans. Aussi cette séparation est-elle la plus rude épreuve que Dieu m'ait envoyée. Mais enfin qui demande le sacrifice donne aussi la force de l'accomplir. Que son saint nom soit béni ! »

Il garda son cœur qui l'avait tant aimé, le meilleur d'elle-même, et pria les Dames de la Retraite de le recevoir dans leur chapelle.

Chaque fois qu'il rentrait à Angers, après une absence, il allait prier sur la tombe de sa mère, et quand revenait le funeste anniversaire, s'il était hors d'Angers, il accourait et rien ne pouvait le retenir, ni les affaires pressantes, ni les instances de ses amis : — « C'est le 14 août, disait-il, que ma mère est morte. Je veux dire la messe à la Retraite ce jour-là. »

Et il priait à genoux, avec une douleur et une foi d'enfant, sur cette chère tombe qui était aussi pour lui le symbole de la tombe encore fermée de l'Alsace.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta* n° 7, du 3 avril)

Actes de S. S. Pie XI

I. Motu proprio du 12 mars accordant certaines faveurs aux conclavistes du dernier Conclave.

II. Lettres apostoliques. — 1° 16 février. Erection en Chine de la nouvelle Préfecture apostolique de *Lang-Long,* constituée de territoires enlevés

aux Vic. apost. du Kouy-tchéou et du Kouang-si et confiée aux Missions-Etrangères de Paris. — 2° 18 février. Erection au Japon de la nouvelle Préf. apost. de *Nagoya*, constituée de territoires enlevés à l'archidiocèse de Tokio et à la Préf. apost. de Nygata et confiée à la Société du Verbe Divin de Steyl. — 3° 2 mars. Notre-Dame de l'Assomption est déclarée et confirmée Patronne principale de la France, et sainte Jeanne d'Arc Patronne secondaire :

PIUS PP. XI

Ad perpetuam rei memoriam. — Galliam, Ecclesiæ filiam primogenitam merito appellatam, Romani Pontifices Nostri decessores jugiter per sæcula singularibus paternæ voluntatis significationibus prosecuti sunt. Decessor quidem Noster bo. me. Benedictus Pp. XV, cui maxime cordi fuit spiritnale bonum Galliæ, prænobili huic nationi peculiare benevolentis animi pignus exhibere cogitavit. Etenim cum nuper VV. FF. Nostri Cardinales, Archiepiscopi et Episcopi Galliarum unanimi consensu per venerabilem fratrem Stanislaum Touchet, Episcopum Aurelianensem, supplices ferventesque ad ipsum preces admovissent, ut Beatam Virginem Mariam sideribus receptam in Gallicæ nationis Patronam principem, in alteram vero cælestem patronam sanctam Joannam Aurelianensem Puellam declarare dignaretur, Decessor idem Noster optatis hisce piis benigne concedendum censuit; at morte interceptus, quod mente conceperat consilium exsequi nequivit. Sed Nobis, modo ad sublimem Principis Apostolorum cathedram divinitus evectis, gratum acceptumque est desideratissimi Nostri decessoris votum implere et, suprema Nostra auctoritate, illa decernere quæ in emolumentum Galliæ bene, prospere feliciterque eveniant.

Constat ex veteri proverbio « Regnum Gallicum regnum Mariæ » fuisse vocatum : idque jure. A primis enim Ecclesiæ sæculis ad nostra usque tempora, Irenæus et Eucherius, Lugdunenses ambo, Hilarius Pictaviensis, Anselmus, primum in Gallia dein in Anglia Archiepiscopus, Bernardus Claravallensis, Franciscus Salesius, aliique plures sancti Doctores Mariam celebrarunt, Deiparæque Virginis cultum per Galliam provexerunt, amplificarunt. Lutetiæ Parisiorum, in celeberrima Universitate studiorum, cui a « Sorbona » titulus, jam inde a sæculo decimo tertio, probatum historice est Virginem fuisse sine labe conceptam conclamatam. Sacra etiam monumenta antiquam erga Virginem populi pietatem luculenter testantur : triginta quatuor enim cathedralia Galliæ templa Deiparæ Virginis titulo gaudent, inter quæ memorare juvat celeberrima, Rhemis, Parisiis, Ambiani, Carnuti, Constantiæ et Rhotomagi erecta. Frequens concursus fidelium ad Marialia sanctuaria, quotannis, hac nostra quidem ætate, peregre confluentium, ostendit aperte quid possit in populo erga Deiparam pietas; et sæpius in anno Lapurdensis basilica, licet perampla, impar videtur innumeris peregrinorum turmis continendis. Ipsa Virgo Mater, gratiarum omnium apud Deum sequestra, iteratis apparitionibus devotionem Gallici populi probare et confirmare visa est. Quin etiam Galliæ principes et proceres sibi gloriæ jugiter duxerunt, devotionem erga Virginem profiteri et tueri. Ad veram Christi fidem conversus, Clodovæus continuo super druidici templi ruinas fundamenta ponit ecclesiæ Nostræ Dominæ, quam Childebertus filius ejus absolvit. Plura templa Mariæ dicat Carolus Magnus. Normandiæ Duces Reginam nationis prædicant Mariam. Sanctus Ludovicus Rex quotidie Virginis officium devote recitat. Ludovicus XI, pro voto solvendo, Nostræ Dominæ templum in loco Cléry ædificat; tandem Ludovicus XIII Galliæ Regnum dedicat Mariæ jubetque ut quotannis, festo die Virginis in cælum assumptæ, solemnes in universis Galliæ diœcesibus pompæ habeantur : hasque solemnes pompas et in præsens agi singulis annis non ignoramus.

Quod attinet ad Puellam Aurelianensem, quam decessor Noster ad supremos cælitum honores evexit, nemo inficiari potest, eam Virginis auspiciis, liberandæ Galliæ missionem suscepisse et consummasse. Primum enim Nostræ Dominæ de Bermont, postea Aurelianensis, denique patrocinio Rhemensis Virginis freta, tantum opus virili pectore aggressa, inter enses districtos interrita, inter castrorum licentiam intemerata, supremo a discrimine patriam liberavit, Galliamque restituit. Ipsa cælestibus monita vocibus, glorioso vexillo nomini Jesu, Galliæ veri Regis, illud addidit Mariæ. Ipsa, rogo imposita, inter flammas supremo ore Jesu et Mariæ nomina ciens, advolavit in cælum. Asperrima tempestate præsentem Aurelianensis Puellæ opem experta, Gallia gaudeat ergo eadem altera cælesti Patrona; id postulat clerus et populus, id quod jam gratum fuit prælaudato Nostro decessori, etiam Nobis ipsis placet.

Quare, collatis consiliis cum VV. FF. NN. S. R. E. Cardinalibus Congregationi præpositis pro Sacris Ritibus tuendis, Motu proprio atque ex certa scientia et matura deliberatione Nostris, deque Apostolicæ Nostræ potestatis plenitudine, præsentium vi, perpetuumque in modum, Beatissimam Virginem Dei Genitricem Mariam, sub titulo Assumptionis in cælum, uti præcipuam universæ Galliæ apud Deum patronam rite electam declaramus et confirmamus, cum omnibus privilegiis atque honorificentiis, quæ huic nobili titulo ac dignitati competunt. — Insuper enixis votis Antistitum, cleri ac fidelium e diœcesibus et missionibus universæ Galliæ obsecundantes, illam inclytam Puellam Aurelianensem, quam omnes Galliæ catholici cives tamquam heroem religionis et patriæ peculiari admiratione ac veneratione agnoscunt et recolunt, Sanctam Joannam Virginem Arcensem, uti Patronam minus principalem Galliæ, pleno populi suffragio electam, libentissime declaramus et constituimus, interposita similiter suprema Nostra Apostolica auctoritate, honorificentiis omnibus ac privilegiis pariter attributis, quæ huic minoris Patronæ titulo de jure competunt.

Precamur propterea bonorum omnium auctorem Deum, ut, utraque cælesti Patrona, Deipara nempe in cælum Assumpta et Sancta Joanna Virgine Arcensi, aliisque Sanctis Patronis locorum et Titularibus ecclesiarum, tam diœcesium quam missionum, suffragantibus, Gallia catholica ad spem veræ libertatis et pristinæ dignitatis erecta, sit vere Romanæ Ecclesiæ filia primogenita, et avitas gloriosasque traditiones mente, opere et amore foveat, servet, adaugeat, in bonum religionis ac patriæ.

Hæc largimur, decernentes præsentes Litteras firmas, validas atque efficaces semper exstare ac permanere; suosque plenos atque integros effectus sortiri atque obtinere; universæque Gallicæ nationi, nunc et in posterum amplissime suffragari; sicque rite judicandum esse ac definiendum, irritumque ex nunc et inane fieri, si quidquam secus super his, a quovis, quavis auctoritate, scienter sive ignoranter, attentari contigerit. Non obstantibus contrariis quibuscumque.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, sub anulo Piscatoris, die II mensis martii anno MCMXXII, Pontificatus Nostri primo.

P. CARD. GASPARRI, *a Secretis Status.*

4° 11 mars. Concession d'indulgences à la Société des *Chœurs de Marie*, dont le siège est à Rome en l'église Ste-Thérèse.

Actes de S. S. Benoît XV

Constitution apostolique du 30 sept. 1921, modifiant les limites des diocèses de Conza, Campagna, Sant'Angelo de Lombardi et Bisaccia.

Saint-Office

17 mars 1922.

REPROBATIO LIBRI : « UNE MYSTIQUE DE NOS JOURS [1] »

Emi ac Rmi Domini Cardinales in rebus fidei et morum Inquisitores generales, in ordinario consessu habito feria IV, die 15 martii 1922, decreverunt : Opus cui titulus : « Chanoine S. LEGUEU. *Une mystique de nos jours. Sœur Gertrude-Marie, religieuse de la Congrégation de Saint-Charles d'Angers* » esse reprobandum.

Et insequenti feria v, die 16 ejusdem mensis et anni, Sanctissimus D. N. Pius divina Providentia Papa XI, in solita audientia R. P. D. Assessori Sancti Officii impertita, relatam sibi Emorum Patrum resolutionem ratam habuit et publici juris fieri mandavit.

Datum Romæ, ex ædibus S. Officii, die 17 martii 1922.

Aloisius Castellano,
Supremæ S. C. S. Officii Notarius.

S. Congr. Consistoriale

1° 3 mars 1922. — La paroisse *Ste-Rite de Moura* est enlevée au diocèse de Manàos (Brésil) et rattachée à la Préf. apost. du Rio-Negro.

2° 3 mars. — La résidence épiscopale du diocèse de *Tamaulipas* (Mexique) est transférée de Ciudad-Vitoria à Tampico.

S. C. des Religieux

16 mars 1922.

A qui appartiennent les sommes provenant à des Religieux à l'occasion de leur service militaire pendant la guerre ?

Sacræ Congregationi Religiosorum Sodalium negotiis præpositæ, sequentia dubia pro opportuna solutione subjecta fuere :

I. Utrum religiosi sollemniter professi ad tenorem juris communis quidquam pecuniarum, quæ illis occasione servitii militaris durante bello præstiti obvenerunt, vel obvenient, jure sibi retinere valeant, vel potius eas omnes suo Ordini refundere teneantur.

II. Utrum religiosi solemniter quidem professi, sed ex indulto Apostolico post professionem nihilominus capaces adquirendi, quidquam pecuniarum, de quibus in primo dubio, suas facere valeant absque assensu et licentia expressa sui Superioris majoris.

III. Utrum religiosi simpliciter professi, sive in perpetuum sive ad tempus, quorum constitutiones excludunt post professionem omnem ulteriorem acquisitionem bonorum temporalium, teneantur dictas pecunias omnes suæ Religioni tradere.

IV. Utrum religiosi quomodocumque simpliciter professi in perpetuum vel ad tempus, sive in Ordine sive in Congregatione, quorum constitutiones non obstant, de pecuniis *titulo stipendii (la solde)* acceptis quidquam suum facere valeant, vel potius quidquid post eorum dimissionem ex exercitu superfuerit, respectivæ Religioni tradere teneantur.

V. Utrum pensio vitalitia data ob mutilationem vel debilitationem in bello perpessam religiosis simpliciter professis, vel iis de quibus in can. 673 § 1, aut demum iis quorum vota vel promissa suspensa manebant, pertineat ad respectivam Religionem aut Societatem.

VI. Utrum emolumenta pecuniaria, ob decus militare *(la médaille militaire, la croix de la Légion d'honneur)* in bello reportatum obvenientia, pertineant ad ex-milites aut potius ad Religionem.

[1] *Sœur Gertrude-Marie* est un très fort vol. gr. in-8 de plus de 700 p.; publié durant l'été de 1910 avec toutes les formalités canoniques, il avait recueilli des approbations très sérieuses. L'*Ami* n'en a jamais parlé. Suivant son habitude, le Saint-Office n'indique pas les motifs de la condamnation.

VII. Utrum retributio singulis militibus in actu eorum dimissionis tributa tamquam sollemne publicæ gratitudinis signum *(la prime de la démobilisation)* pertineat ad Religionem.

VIII. Utrum qui de pecuniis occasione belli perceptis contra superiores resolutiones jam disposuerint etiam in favorem tertii, teneantur ad restitutionem.

Porro Eminentissimi Patres in plenario cœtu ad Vaticanum habito die 24 februarii 1922, re mature perpensa, ad proposita dubia respondendum censuerunt :

Ad I. *Negative* ad 1am partem ; *affirmative* ad 2am.

Ad II. *Negative.*

Ad III. *Affirmative,* quoad religiosos qui tempore servitii militaris votis ligati erant ; *negative,* quoad ceteros.

Ad IV. Si agatur de iis qui tempore servitii militaris votis adstricti erant : *negative* ad 1am partem, *affirmative* ad 2am ; si vero de iis quorum vota cessarunt, *affirmative* ad 1am partem ; quoad alteram vero : æquam compensationem suæ Religioni tradant.

Ad V. Quoad religiosos tempore servitii militaris votis obstrictos : pertinet ad Religionem ; quoad ceteros : pertinet ad personam, quæ tamen tenetur eam suo Instituto tradere quamdiu in eo permaneat.

Ad VI. *Negative* ad 1am partem ; *affirmative* ad 2am, nisi de iis agatur qui votis non erant obstricti tempore belli.

Ad VII. *Affirmative ;* nisi tempore belli votis ligati minime fuerint.

Ad VIII. *Affirmative ;* nisi religiosus ex permissione Superioris, rationabiliter præsumpta, egerit.

Facta autem de præmissis relatione Ssmo D. N. Pio Div. Prov. Pp. XI ab infrascripto P. Secretario S. Congregationis, in audientia habita die 25 februarii 1922, Sanctitas Sua resolutionem EE. Patrum approbare et confirmare dignata est.

Datum Romæ, ex Secretaria S. Congregationis de Religiosis, die 16 martii 1922.

TH. CARD. VALFRÈ DI BONZO, *Præfectus.*
Maurus M. Serafini, Ab. O. S. B., *Secretarius.*

S. C. de la Propagande

1° 1er avril 1922. — Circulaire annonçant le premier Congrès international de l'Union du Clergé en faveur des Missions ; il aura lieu à Rome, au palais de la Chancellerie, du 1er au 3 juin prochain.

Programme : faire mieux connaître l'Œuvre au public, et déterminer les moyens de l'implanter et de la développer dans chaque diocèse du monde catholique.

2° 19 mars. — Deux districts civils sont détachés du Vicariat apost. de la Mandchourie septentrionale et rattachés à la Préfect. apost. de Ouen-san (Corée).

S. C. des Rites

22 mars. — A l'occasion des fêtes du 3e centenaire de la Propagande, et sur la demande du Cardinal-Préfet de cette Congrégation, le Souv. Pontife accorde, par la voie de la S. C. des Rites, que dans toute l'Eglise catholique :

1° Tant dans la récitation publique que privée, on ajoute dans les Litanies des Saints, après l'invocation *Ut cuncto populo christiano etc.*, celle-ci :

« *Ut omnes errantes ad unitatem Ecclesiæ revocare, et infideles universos ad Evangelii lumen perducere digneris : Te rogamus, audi nos.* »

2° En vue d'exciter le zèle du clergé en faveur des Missions et d'obtenir du ciel les secours nécessaires à leur développement, « Missa votiva *de Propagatione Fidei* cum *Gloria* et *Credo* celebrari possit semel in anno diebus ab Ordinario cujusque loci designandis, exceptis tamen Festis duplicibus I et II classis, Dominicis majoribus, necnon Octavis I et II ordinis, Feriis et Vigiliis quæ sint ex privilegiatis : servatis Rubricis. »

S. Rote Romaine

20 mars 1922. — Tous les Ordinaires, les curés, prêtres et fidèles, sont invités à prévenir la dame Paul Bailly, défenderesse dans le procès en nullité de son mariage (devant la Curie de Milan) avec le sieur Philippe Folchi, qu'elle est citée devant la Rote (via della Dataria, 94) pour le 5 mai 1922, à 10 heures du matin.

Journal de la Curie

Le mardi 28 mars, le Souverain Pontife a reçu en audience solennelle LL. MM. le roi Albert et la reine Elisabeth de Belgique, avec leur fils aîné Léopold, duc de Brabant.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Au sujet de l'empêchement d'âge, je croyais, vu les can. 1067 et 88, vu aussi la difficulté qu'il y a à obtenir la dispense de cet empêchement, qu'on ne pouvait plus admettre que *malitia supplere potest œtatem*. Or je viens de voir que Tanquerey, ed. 7ª 1920, est d'un avis contraire. *Quid ?*

R. — En comparant l'édition 1920 de Tanquerey avec celles qui ont précédé la promulgation du Code, on constate qu'en ce qui concerne l'empêchement de l'*âge*, l'éminent auteur n'y a introduit aucune autre modification que celle d'augmenter de deux ans, comme le fait le canon 1067, l'âge respectif du futur et de la future, en portant le premier à 16 ans au lieu de 14, et le second à 14 au lieu de 12. Quant au commentaire, il est identique dans les deux textes. Voilà le fait que tout lecteur peut constater.

Si maintenant on établit une comparaison entre l'ancien droit et le nouveau, en ce qui concerne le même empêchement d'âge, on sera, ce nous semble, obligé de reconnaître qu'il aurait fallu une refonte plus complète pour adapter au nouveau droit l'ancien texte.

L'ancien droit portait, en effet, relativement à l'empêchement de l'*âge*, que l'homme ne pouvait contracter *validement* avant l'âge de 14 ans révolus et la femme avant l'âge de 12 ans. Mais à cela le droit lui-même ajoutait une restriction importante : « *nisi malitia suppleat œtatem,* » auquel cas, dûment constaté par l'autorité légitime, le mariage devenait *valide* sans que les époux eussent atteint l'âge canonique. (Benoît XIV, *Magnœ nobis,* 29 juin 1748).

Le droit nouveau formulé par le canon 1067 porte uniquement ceci : « *Vir ante decimum sextum œtatis annum completum, mulier autem ante decimum quartum item completum, matrimonium validum inire non possunt.* » La restriction si importante « *nisi malitia suppleat œtatem* » a donc été totalement supprimée par le nouveau droit, dont la prescription devient ainsi absolue.

On a peine à comprendre, dans ces conditions, comment M. Tanquerey a pu passer totalement sous silence cette modification, dont l'importance ne peut échapper à personne, et continuer à insérer dans son texte la restriction « *nisi malitia suppleat œtatem,* » comme si elle était toujours en vigueur, et sans donner aucune explication ni aucune raison de ce maintien.

Dans sa *Brevior Synopsis* il est plus explicite que dans la *Synopsis* elle-même, et il déclare que, malgré les termes absolus du canon 1067, il croit pouvoir maintenir l'*interprétation* ancienne, c'est-à-dire le *nisi malitia suppleat œtatem,* en se basant pour cela sur les § 2, 3 et 4 du canon 6.

Mais il est aisé de se convaincre que le nouveau droit ne peut pas se prêter à pareille interprétation.

En supprimant purement et simplement la restriction formulée par l'ancien droit, il montre clairement que cette restriction, légale jusqu'à la promulgation du Code, n'existe plus, et que la loi formulant l'empêchement d'âge ne peut qu'être prise dans son sens absolu, puisque c'est le seul qui est exprimé par elle. Admettre que, malgré sa suppression par le Code, la restriction ancienne peut être encore mise en vigueur, serait aller directement contre le § 1er du canon 6 qui déclare que toute loi opposée aux prescriptions du Code est abrogée, et contre le § 6 du même canon qui s'exprime ainsi : « *Si qua ex cœteris disciplinariis legibus, quœ usque adhuc viguerunt, nec explicite nec implicite in Codice contineatur, ea vim omnem amisisse dicenda est, nisi in probatis liturgicis libris reperiatur, aut lex sit juris divini sive positivi sive naturalis.* »

Il est bien évident, en effet, que la restriction « *nisi malitia suppleat œtatem,* » qui rend la loi *conditionnelle,* va contre le texte du Code qui promulgue la loi de l'empêchement d'âge sous une forme *absolue,* et que cette même restriction n'est contenue ni explicitement ni implicitement dans le Code, qu'elle n'est point par ailleurs une loi liturgique, ni une loi de droit divin positif ou naturel. Elle a donc perdu toute sa valeur.

Si M. Tanquerey a cru pouvoir lui reconnaître une valeur qu'elle n'a plus, c'est sans doute parce qu'il a considéré la restriction « *nisi malitia suppleat œtatem* » comme un fruit de l'interprétation des théologiens et des canonistes. C'est ce que démontre assez clairement son recours aux § 2, 3 et 4 du canon 6 pour appuyer son dire. Mais comme la restriction en question provenait, dans l'ancien

droit, non pas du sentiment commun ou même unanime des docteurs, mais du droit lui-même, et qu'elle constituait ainsi comme une seconde loi restrictive de la première à laquelle elle enlevait son caractère absolu pour la rendre conditionnelle, il reste que toute sa valeur lui venant du droit, elle la perd radicalement dès lors que le droit lui-même exclut la condition pour rendre à la loi son caractère absolu.

C'est bien ainsi que l'ont compris tous les commentateurs du Code et tous les auteurs de théologie morale qui ont revisé leurs ouvrages selon le Code : sur une douzaine au moins que nous avons pu consulter, aucun ne suppose qu'on puisse mettre en doute la valeur absolue de la loi nouvelle, ni, par conséquent, qu'on puisse encore admettre la restriction conditionnelle « *nisi malitia suppleat œtatem.* »

Q. — La propriétaire d'un café manque la messe les dimanches pour ne pas fermer son café. Elle donne pour raison qu'elle perdrait des clients, qui iraient au café voisin. Quelle conduite tenir à son égard relativement à la réception des sacrements ?

R. — Cas extrêmement fréquent, tout ce qu'il y a de plus commun. Les théologiens excusent encore de l'assistance à la messe, une fois ou quelques fois en passant, lorsque cette assistance se trouverait être une cause de grave préjudice temporel. L'hypothèse d'une excuse « permanente » est plus rare en fait, et, par eux, bien entendu, traitée plus sévèrement. Le confesseur peut donc, en règle ordinaire, accepter des excuses transitoires, accidentelles, pour le motif ci-dessus, quand toutefois il est bien justifié ; mais il doit exiger du pénitent qu'il se montre soucieux d'accomplir le précepte dominical et prenne telles dispositions ou précautions qui lui permettront de faire œuvre de bonne volonté en libérant sa conscience sur ce point-là. Ceci pour le cours ordinaire des choses.

Que dire dans l'hypothèse de la continuité du motif ? Qu'on se montre difficile à l'admettre, cela va de soi. Encore est-il pourtant que des circonstances peuvent se présenter, dans la mauvaise organisation de nos mœurs économiques actuelles, où vraiment le motif se répète, parfaitement sérieux, tous les dimanches, ou à peu près, comme, par exemple, dans le cas de certains fonctionnaires publics ou employés de chemin de fer, qui gagnent péniblement leur vie à un travail où « par ordre » leur dimanche, la matinée au moins de leurs dimanches, est régulièrement absorbée. Faut-il accepter l'excuse devenue ainsi, nous ne disons pas perpétuelle, mais continue, portant sur une série plus ou moins longue de dimanches ?

La question doit être examinée sous deux aspects différents : 1° au point de vue du droit naturel et divin, 2° au point de vue du droit positif ecclésiastique. En soi, *per se,* la messe n'est obligatoire que *de præcepto positivo Ecclesiæ ;* mais *per accidens* le droit naturel et divin peut s'y trouver intéressé, en tant que l'absence de la messe est accompagnée de l'absence totale d'un enseignement religieux nécessaire. S'il est vrai que l'éclipse, même totale, d'un précepte positif de l'Eglise peut être extraordinairement admissible, quand il y a des *tanta incommoda* temporels suffisants pour l'excuser, cette doctrine n'est plus soutenable quand il s'agit, pour l'homme, de négliger les moyens indispensables à l'obtention de sa fin dernière, laquelle est, *de jure naturæ,* absolument obligatoire en tant que fin dernière, et obligatoire également *de jure divino* en tant que fin dernière surnaturelle.

Or, pour beaucoup de gens, profondément indigents en fait de connaissances religieuses, l'assistance à la messe dominicale est la seule occasion possible de former leur intelligence et leur volonté à la préparation nécessaire et suffisante de leur éternel salut. Aucune raison temporelle n'est alors acceptable comme excuse, au moins comme excuse totale, absolue.

C'est là une considération qui, pour ne pas s'imposer toujours de façon rigoureusement certaine, n'en est pas moins, pour les confesseurs, un très légitime motif de se montrer exigeants quand l'*ordo ad finem* est en jeu. En bons théologiens, ils passeraient encore volontiers sur l'omission, même prolongée, de la seule *assistance* (ut sic) à la messe, en présence d'excuses temporelles proportionnées, suffisamment graves. Ce qui les préoccupe à bon droit, c'est le gros danger qui se présente alors de perdre le *quod justum* d'instruction religieuse au moins fondamentale que seule, — *per accidens,* il est vrai, mais réellement aussi, — l'assistance à la messe peut procurer à ces pauvres gens. Si c'est donc, d'un côté, se montrer trop sévère que d'envisager de façon exagérée l'urgence pratique du précepte supérieur *de obtinenda salute* en cette affaire, il y aurait, d'autre part, erreur en sens opposé à n'en pas tenir le compte qui peut convenir, suivant la diversité des espèces qui se rencontrent.

De tout ceci, cher confrère, vous pourrez tirer la conclusion particulière que demande le cas du « café. » Nous disons « conclusion particulière, » car rien n'est plus individuel et local que ces questions de tolérance, dont la solution dépend essentiellement de maints détails contingents et singuliers dont aucun n'est à négliger dans l'étude morale analytique du problème.

Q. — 1° Doit-on refuser l'absolution à une personne qui ne veut pas pardonner aux ennemis d'hier, c'est-à-dire aux Allemands, qui va jusqu'à dire qu'ils sont dignes de l'enfer et qu'il n'y a pas de place pour eux au paradis ?

2° La guerre étant finie, — par conséquent, les raisons qui autorisaient à une certaine haine contre l'ennemi ne subsistant plus, — n'y a-t-il pas obligation en conscience de repousser tout sentiment haineux et tout désir de destruction vis-à-vis de l'ennemi d'hier, pour observer le précepte de la charité ?

R. — Ad I. Tant que les Allemands manqueront pour nous d'*amabilité,* nous ne serons point tenus de les aimer. Mais autre chose est cette anti-

pathie générale et abstraite qui vise toute une collectivité, autre chose la haine individuelle de personnes déterminées en particulier. Le refus d'absolution ne se comprend guère dans le premier cas, où la haine « politique » constitue plutôt une tendance habituelle de jugement, avec mauvaise disposition habituelle conséquente de cœur, qu'un acte susceptible d'être caractérisé comme péché mortel.

Ad II. Si les raisons d'inimitié ne subsistent plus au même degré qu'autrefois, il s'en faut cependant que les Allemands aient déposé tout sentiment d'hostilité à notre endroit. La bonne volonté de les traiter chrétiennement est louable. Encore ne faut-il point oublier trop vite, ni s'endormir sur le compte de notre ennemi d'hier qui, lui, veille, et se prépare à le redevenir demain.

Q. — Je lis dans une *Vie* de S. François d'Assise : « Mais tout mondain qu'il était en ce temps-là, il conserva néanmoins toujours inviolablement la chasteté. Ses *confesseurs* ont *témoigné* qu'il ne se laissa jamais emporter par une pensée à un désir déshonnête... » — Il me semble bien difficile de concilier ce témoignage des confesseurs avec le secret inviolable de la confession.

Prière de me tirer d'embarras.

R. — Très volontiers, d'autant plus que Benoît XIV, dans son traité *De Servorum Dei beatif. et canon.*, lib. III, c. 7, a examiné *ex professo* la question.

Le docte Pontife commence, n. 1, par rappeler les principes. « Il est interdit au confesseur de révéler ce qu'il a entendu en confession, et ce, de droit divin, de droit naturel et de droit ecclésiastique. Le secret sacramentel a pour matière tout ce dont la révélation rendrait la confession odieuse aux fidèles. En ce qui concerne les vertus, révélations, et grâces semblables que le pénitent a manifestées en se confessant, on se demande si elles tombent sous le secret sacramentel. Les uns répondent négativement, puisqu'il ne s'agit ici ni de péché ni de la matière de la confession. D'autres, avec plus de raison, font une distinction. Si ces vertus et ces grâces exceptionnelles sont manifestées au confesseur pour lui faire simplement connaître l'état de l'âme de son pénitent, en ce cas, elles ne tombent pas sous le secret sacramentel, mais tout au plus sous le secret naturel. Mais si ces révélations ont été faites dans l'intention de mieux déclarer un péché, par exemple l'ingratitude dont le pénitent s'est rendu coupable à l'égard de Dieu après en avoir reçu des dons si insignes, il en serait tout autrement.

« Si donc les vertus et révélations et autres faveurs divines qui par elles-mêmes ne sont pas matière à secret sacramentel, mais simplement à secret naturel, ne sont pas entourées des circonstances qui les feraient accidentellement tomber sous le secret de la confession (ainsi qu'on vient de l'expliquer), il se peut faire qu'après la mort du pénitent, elles puissent être parfois divulguées par le confesseur. Ce qui ne pourrait ni ne devrait se faire, si ces révélations, vertus et autres faveurs divines, n'avaient été connues du confesseur qu'à l'occasion d'une meilleure explication du péché avoué par le pénitent...

« C'est en conséquence de ces principes que souvent il arrive, en des causes de béatification, que les confesseurs apportent leur témoignage touchant la pureté de conscience des serviteurs de Dieu, leur préservation de tout péché mortel et véniel, les révélations et les visions dont ils ont été favorisés, et les autres grâces gratuitement données, dont les témoins n'ont eu connaissance que par les confessions du serviteur de Dieu. Et l'on peut se demander s'il faut admettre de pareils témoignages, et quelle valeur il convient de leur accorder... » (n. 2).

Après avoir rappelé l'opinion de Gerson, excluant le témoignage des confesseurs, Benoît XIV formule ainsi son avis : « J'ai toujours pensé qu'il ne fallait rejeter aucune cause pour le simple fait du silence des confesseurs... Mais si une cause se présente avec l'examen des confesseurs, j'ai toujours tenu comme fort utiles les dépositions de ces témoins : fort utiles, dis-je, et non pas nécessaires...

« Donc (n. 4), laissant de côté la nécessité de telles dépositions, venons-en à leur utilité. Il me semble qu'on n'en puisse pas douter, tout d'abord parce que par le témoignage des confesseurs on peut apprendre beaucoup de choses qui faciliteront la solution du doute touchant les vertus héroïques, et permettront de formuler un jugement équitable à leur endroit ; ensuite, parce que c'est la pratique courante du Saint-Siège d'admettre les confesseurs comme témoins dans les causes de béatification. »

Benoît XIV cite, à l'appui de son assertion, de nombreux exemples, dans la cause de S. Jean Berckmans, de S. Louis de Gonzague, de S. Louis roi de France, de S. Homobon, de sainte Marguerite de Cortone, etc., etc. L'autorité de nombreux canonistes et théologiens corrobore l'avis de Benoît XIV, qui les cite avec un certain luxe d'érudition (n. 4, 5 et 6 de sa dissertation).

L'explication donnée au début par le savant canoniste que fut le cardinal Lambertini suffira, espérons-le, à calmer les inquiétudes de notre correspondant et à le tirer d'embarras [1].

Q. — Un aumônier confesseur et directeur spirituel, qui connaît par la confession certaines indispositions graves d'une novice à la vie religieuse, peut-il, sans manquer au secret, donner *très discrètement* à entendre à la supérieure que cette novice n'est pas apte à la vocation religieuse ?

R. — Non, non, et non !

[1] Pareille question avait déjà été posée à l'*Ami du Clergé*, en 1899, p. 1068. Le texte qu'on attribue dans la réponse à Benoît XIV résume la pensée de ce pape, telle que nous venons de l'exposer, mais ne la traduit pas littéralement, comme on le pourrait supposer à première vue.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 26 aprilis 1922.
AL. RAVRY, *vic. gen*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

Une enquête d'un reporter de " l'Express de Lyon "

Rien de ce qui touche la santé de la jeunesse ne doit nous laisser indifférents.

Or, on sait qu'à l'époque de leur formation, les jeunes gens traversent une période particulièrement critique pour leur santé. Les conditions dans lesquelles ils traversent cette période peuvent même avoir une influence décisive sur toute leur existence.

La plus grave menace pour les jeunes gens à ce moment c'est l'appauvrissement du sang, c'est-à-dire l'anémie qui les épuise peu à peu. Aussi les parents, dont la constante préoccupation est de connaître ce qui peut écarter de leurs enfants ce redoutable danger, liront-ils avec profit les déclarations, renouvelées en présence d'un rédacteur de l'*Express de Lyon*, et que ce journal a publiées dans son numéro du 2 mars, de deux jeunes gens de cette ville dont la santé, fortement compromise par les fatigues consécutives à la croissance, fut rétablie grâce au traitement des Pilules Pink.

(Cl. Cavaroc).
MM. Louis RUSAND et Jean BRIDE.

Ces deux guérisons démontrent à nouveau que les Pilules Pink sont bien le médicament dont les propriétés thérapeutiques répondent parfaitement aux besoins des tempéraments amoindris par l'appauvrissement du sang ou l'affaiblissement du système nerveux.

Voici, résumées, les déclarations des deux jeunes gens en cause, tous deux de Lyon et tous deux âgés de 17 ans : M. Louis Rusand, 26, rue Vieille-Monnaie, et M. Jean Bride, 10, rue St-Polycarpe.

M. Louis Rusand était, il y a encore un an, malade, pâle, fortement anémié par une croissance rapide : « Toujours des maux de tête, des vomissements, pas d'appétit. Je désespérais, dit la maman, jusqu'au jour où, sur le conseil d'une amie, je me décidai à lui faire prendre des Pilules Pink qui furent vraiment le remède. »

M. Jean Bride, lui, atteint en 1920 de la scarlatine, ne s'en était jamais remis complètement. Il était resté faible et le moindre travail lui était pénible. Cette faiblesse persistante ne put être surmontée que grâce à l'intervention des Pilules Pink. Aujourd'hui, M. Jean Bride est, également, en excellente santé.

Ajoutons à la relation de ces deux guérisons que les Pilules Pink sont un médicament toujours employé avec succès contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général et les troubles consécutifs : maux d'estomac, maux de tête, insomnie.

En vente dans toutes les pharmacies : 4 fr. 50 la boîte, 24 fr. les six boîtes franco, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte. Dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris.

ANÉMIE
NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE, CHLOROSE
Sirop de DESCHIENS à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul Baudry 6 fr. franco et Phar^cies.

Rhumes . Toux
GRIPPE
CATARRHES, ASTHME
LARYNGITES et BRONCHITES
SUITES de COQUELUCHE et ROUGEOLE
PULMOSERUM
BAILLY
Réparateur puissant
des Organes de la Respiration
Employé dans les Hôpitaux
Recommandé
par la Majorité du Corps Médical Français
Adopté
par plus de 30 000 Médecins Etrangers
MODE D'EMPLOI :
Une cuillerée à soupe, matin et soir
Le flacon, 8 fr. 80; les 3 flacons, 28 fr.
franco contre mandat
Toutes Pharmacies
BROCHURE SUR DEMANDE
Exiger le nom
PULMOSERUM-BAILLY
15, Rue de Rome . PARIS

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'Abbé ROUS en 1871
SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE
Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts
VINS CHOISIS DE TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes
Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales)

VITRAUX L. BALMET 108, Cours St-André, GRENOBLE Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (v. p. 8 de la couv. de l'*Ami*)

ESTOMACS DÉLICATS N'employez que l'huile d'olive
LA PROVIDENCE
VÉRITABLE HUILE D'OLIVE DE RÉGIME
délicieuse dans tous les usages de la table et de la cuisine, pure, légère, digestible, évite l'entérite, la constipation, les coliques hépatiques et les congestions du foie. — **NE SE VEND QU'EN BOUTEILLES.** — Le caisson de 4 bouteilles d'un litre : **40 fr.** *franco*.
Alph. LOMBARD fils, à Salon-de-Provence (Chèque postal 2.690, Marseille)

POLYCOPISTE NOUVEAU, GARANTI SANS GÉLATINE "La Pierre Humide"
imprime en toutes couleurs toutes les écritures, dessin, musique, etc., tous formats. Se défier des contrefaçons.
Catal., tarif, spécimens : Curé de TELOCHE (Sarthe).

le long de ces pages, saisissant : la grotte du *Fiat*, la croix du soldat, ses chutes, la rencontre de sa mère, sa mort, la voix du sang...

« Mères, parents, amis, ne pleurez plus sur nous... Reprenez le sillon au point où nous l'avons laissé, et croyez au Dieu qui mène les peuples et les destinées... La Passion de son Fils a sauvé le monde, la nôtre a sauvé la France... Que vos vies découlent, plus riches et plus fécondes, de ces deux Calvaires... et que la vraie Paix soit avec vous ! »

La reconstruction économique de l'Europe, par Georges Valois. — In-12 de 328 p., 7 f. — Paris, Nouv. Libr. Nationale.

Voilà un mot que tout le monde lit tous les jours sur tous les journaux, un mot qui sous la plume des trois quarts des journalistes n'est qu'un mot, mais qui ici, sous la plume de M. G. Valois, un des maîtres les plus clairvoyants aujourd'hui de la science sociale et un grand chrétien, nous annonce des choses. On aura, dans ces pages, une étude précise, documentée, solidement nourrie de principes, des divers problèmes qu'annonce ce titre : la crise vue du point de vue français, le problème monétaire (kracks et changes), les remèdes illusoires (l'impôt sur le capital ; le projet d'alliance économique franco-allemand), les ennemis de la reconstruction européenne (socialistes et syndicalistes ; bolchevisme ; la finance internationale), des vues positives enfin et un appel aux peuples travailleurs, terminé par un appel au Saint-Père, seul pacificateur possible du monde.

L'aménagement du Rhin de Bâle à Strasbourg. *Le grand Canal d'Alsace,* par A. Antoine, ingénieur des Ponts et Chaussées. — In-8 de 36 p., nombreux dessins techniques et phototypies, 2 f. — Paris, Berger-Levrault.

Ceci est une des grosses questions économiques d'aujourd'hui, qui intéresse non seulement la France, mais les Etats voisins et même toute l'Europe, puisque le traité de Versailles a placé la navigation Rhénane sous un régime international. Nous avons expliqué jadis (*Ami* 1919, p. 922) combien le Rhin est sauvage de Bâle à Strasbourg et différent de ce qu'il est en amont de Bâle et en aval de Strasbourg, combien en conséquence la navigation y est coûteuse et surtout précaire. On trouvera ici la solution ou mieux les diverses solutions du problème exposées avec une lucidité étonnante et une vivacité, une couleur qui captiveront tous les lecteurs, même ceux qui ne s'intéressent d'ordinaire qu'aux aperçus de tourisme. C'est un nouveau jour qui nous est ouvert sur l'Alsace.

Sous l'aile de Dieu. *Guide pratique de la jeunesse féminine,* par le P. Zurcher et Mgr Currat. — In-24 de 208 p., 2 f. 50. — Strasbourg, Benziger.

Sous forme de 32 lectures ou méditations, nos jeunes filles ont ici un fort aimable et solide memento de vie chrétienne : Dieu, notre fin, choix d'un état de vie, les parents, les amies, « rêves de jeune fille,... divers défauts,... quelqu'un demande-t-il ta main ?... quel genre d'occupations ?... servante ?... ouvrière de fabrique ?... sais-tu te taire ?... sache te maîtriser,... la couronne de la jeune fille,... pas de mensonges, » économie, honneur et probité, soin de la santé, lectures, conduite à tenir en pays étranger, etc., etc. C'est simple, c'est tout famille, c'est prenant, c'est pressant, assaisonné de traits piquants et même de réminiscences poétiques. C'est excellent. Et c'est sur papier d'une belle élégance (c'est imprimé à Einsiedeln, et l'on sait qu'il y est plus facile de faire meilleur marché).

Le regard de Jésus, par G. Joannès. — In-12 de 24 p., 1 f. — Paris, bureaux de la Revue *L'Evangile dans la vie,* avenue des Ternes, 88.

Le regard de Jésus... Tous les regards de Jésus dont l'Evangile fait mention, le regard de Jésus sur Marie au pied de la Croix, sur Jean aux côtés de Marie, sur Pierre dans l'*atrium* de Caïphe, sur Judas au jardin des Oliviers, sur Jérusalem sa patrie, sur Marie-Madeleine, *vides hanc mulierem ?* sur le jeune homme riche... les regards que de son Tabernacle il adresse à chacun de nous : est-il un sujet de méditation plus touchant ? plus suggestif ? Fiez-vous à Mlle Joannès (si chère à tous les lecteurs de *l'Evangile dans la vie)* pour en avoir tiré non pas certes tout ce qu'il est capable de suggérer (car tout ce qui est du Verbe Incarné, le moindre regard est d'une bonté infinie dont l'éternité ne suffira pas à épuiser les trésors), mais du moins des réflexions d'une piété, d'une suavité, d'une force, d'un sens théologique et pratique tels que vos enfants ne les oublieront plus jamais, quand vous leur en aurez une fois parlé.

Les Discours du docteur O'Grady, par André Maurois. — In-12 de 236 p., 6 f. 75. — Paris, Grasset.

Avec M. Maurois, nous sommes au pays de l'humour. Son livre a paru en anglais d'abord, quelques mois avant l'édition française. Et le président de l'Université d'Oxford lui avait décerné naguère le très doux titre d'*Ambassadeur français du sourire,* résumant ainsi d'un mot toute l'heureuse influence qu'exerça en Angleterre, au lendemain de la guerre, le premier livre d'humour et de drôlerie de notre auteur, *Les Silences du Colonel Bramble.* M. Maurois reste digne de son titre d'ambassadeur hors cadre, et dédie ses *Discours* d'aujourd'hui à ses amis anglais, « en souvenir des jours récents où la bienveillante nécessité nous faisait comprendre aussitôt la vanité de nos querelles. » Quelle bonne pédagogie, que de nous faire entendre ainsi ce qu'il y a de vain au fond de tant de querelles !

LES GRECS. **Homère illustré,** par Ch. Georgin, prof. de Ire au lycée Henri-IV. — In-12 de 450 p., cartonné 6 f. 50. — Paris, Hatier.

C'est une nouvelle série qui s'inaugure dans les classiques Hatier : les Grecs. Et l'on commence évidemment par Homère. Comme dans tout ce qui nous vient de M. Georgin, l'un des plus éminents professeurs catholiques de l'enseignement secondaire, on admirera le caractère pratique de cette nouvelle édition : en tête (p. VII-VIII), un Tableau sommaire des principales particularités de la langue homérique, et à la fin (p. 427-446), une grammaire plus développée, un dictionnaire des expressions et formules homériques, un *Index nominum* et un *Index rerum :* avec cela, l'élève est mis très rapidement en mesure de comprendre Homère ; des notes très sommaires suffisent à clarifier les points restés obscurs. — Ce volume renferme *in extenso* les chants les plus connus de l'*Iliade* et de l'*Odyssée,* avec des extraits des autres chants et quelques passages des poèmes dits homériques. Illustration magnifique, et surtout utile : plus de 80 dessins, figures, reproductions photographiques, cartes, plans, etc.

L'autre jour, un confrère nous demandait une collection de classiques allemands suffisamment annotés pour permettre une lecture rapide. Voilà ce qu'il nous faudrait : des éditions du type de celles de M. Georgin. Nous espérons bien qu'un jour prochain la maison Hatier viendra aux classiques allemands aussi. Déjà elle vient d'inaugurer, dans la Collection « portefeuille » (où a paru le *Dictionnaire français* A-Zed, *Ami* couv. p. 42), une série de Dictionnaires polyglottes : *Dictionnaire français-allemand et allemand-français,* 380 et 370 p., en un seul vol., reliure percaline souple, titre or, 6 f. ; — *Dictionnaire français-anglais et anglais-français,* 6 f., vrais bijoux de typographie.

ANNONCES

ON DEMANDE A ACHETER des **GRAVURES** ou les **VOLUMES A GRAVURES,** de préférence sur cuivre ou sur acier, ou à défaut sur zinc ou sur bois, représentant des scènes de l'**histoire de l'Eglise,** de l'**histoire des Papes,** et de la **Vie des Saints.** Faire offre à **M. MAZO,** 33, boulevard St-Martin, PARIS. **(Les éditions les plus recherchées sont les éditions faites entre 1820 et 1870).**

VIN AROUD

VIANDE — QUINA — FER

Le plus puissant Reconstituant physiologique.
Souverain contre : *Chlorose, Anémie, Altération du Sang, Perte des Forces,* convient aux *convales- cents, enfants, jeunes filles, vieillards.*
Rue de Richelieu, 28, Paris et toutes Pharmacies.

Société Générale

L'Assemblée ordinaire s'est réunie le 10 avril, sous la présidence de M. GUERNAUT, président du Conseil d'Administration.

Les comptes de l'exercice 1921, au 31 décembre, se soldent en bénéfice de 25.081.394 fr., qui, sur la proposition du Conseil, a été affecté comme suit : Fonds de réserve : 1.254.069 fr. ; Intérêt de 5 o/o sur le capital versé, soit 12 fr. 50 par titre : 12.500.000 fr. ; Aux Administrateurs et Censeurs : 1.132.732 fr., ces divers prélèvements laissant un disponible de 10.194.591 fr., soit, y compris le report à nouveau précédent, de 4.444.405 fr., un total de 14.638.997 fr., sur lequel il a été prélevé de quoi répartir un dividende supplémentaire de 10 fr. par action, soit 10 millions, laissant pour le report à nouveau, 4 millions 638.997 fr.

Le dividende est ainsi fixé, comme pour 1920, à 22 fr. 50 brut, soit net 20 fr. 25. Un acompte de 6 fr. 25 ayant été payé le 2 janvier, le solde de 14 fr. sera mis en distribution à partir du 1er juillet prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateurs de MM. Cornudet pour un an, et Poirier pour quatre ans. Elle a réélu administrateurs, pour cinq ans, MM. Charpentier et Crozier. Elle a ratifié la nomination comme censeur de M. George Verstraete pour un an, et réélu censeur pour trois ans M. Desroys du Roure. Ont été nommés commissaires, pour l'exercice 1922, MM. Cornélis de Witt, Desroys du Roure et Verstraete.

Dans une allocution fort applaudie, M. Guernaut, président du Conseil, a remercié l'assemblée de la confiance unanime dont elle a témoigné par le vote des résolutions ; résumant les caractéristiques de l'exercice 1921, il prend plaisir à constater que la situation, l'influence et le crédit de la « Société Générale » n'ont jamais atteint un niveau aussi relevé ; les disponibilités se sont accrues alors que les immobilisations ont diminué ; la participation aux diverses opérations tant de l'Etat que des régions sinistrées ou de l'industrie privée, a atteint des chiffres qui n'avaient jamais été obtenus. Malgré les difficultés de la situation générale, il a été accordé à la clientèle toutes les facilités compatibles avec la politique habituelle de prudence ; malgré des charges de plus en plus lourdes, les bénéfices n'en sont pas moins sensiblement égaux à ceux de 1920.

HOSPITALITÉ ST-CHARLES, A LA BRESSE (VOSGES)

Cure d'air (650 m. d'altit.). Etablissement très confortable, avec bois de sapins, pour Dames et Jeunes Filles dont la santé est débile (la maison ne reçoit pas de malades contagieux). Maison de repos et de vacances pour Membres du Clergé ou de l'enseignement (chapelle dans la maison). Pension de retraite pour Dames âgées. On accepterait aussi des Orphelines. Les prix de pension sont aussi modérés que le permettent les conditions actuelles de la vie.

S'adresser à la SUPÉRIEURE de l'Hospitalité St-Charles, LA BRESSE (Vosges).

REMÈDE D'ABYSSINIE
EXIBARD
Souverain contre l'ASTHME
30 ans de Succès, Médailles d'Or et d'Argent.
28, Rue Richelieu, Paris et toutes Pharmacies.

ŒUVRE DE VINS DE MESSE
"Union Fraternelle"
Coopérative ecclésiastique d'Albi
Patronée par Monseigneur l'Archevêque d'Albi
Fournisseurs : **DUBOUSQUET et Cie**
PROPRIÉTAIRES-RÉCOLTANTS
Domaine de VITRAC, par Gaillac (Tarn)

Délégué de la Coopérative pour Renseignements et Commandes
Abbé RAYNAL
Curé de FLORENTIN par MARSAC (Tarn)

Vins en Cercles - Vins secs en bouteilles
Garantis pur jus de raisins frais
GRANDS MOUSSEUX

EXPÉDITIONS DIRECTES DE LA PROPRIÉTÉ
Prix-Courants sur Demande

La Librairie René GIARD, 2, rue Royale, à LILLE, achète au maximum de leur valeur toutes bibliothèques et lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc., fins d'éditions. — *Catalogue périodique gratuit.*

Avant d'acheter n'importe quel Instrument de Musique
DEMANDER LE CATALOGUE
Jérôme Thibouville-Lamy & Cie
68 à 72, Rue Réaumur, Paris.
La plus importante Manufacture
D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
du Monde. — Fondée en 1790.
Conditions spéciales et confidentielles accordées aux MEMBRES DU CLERGÉ.

ASTHME
REMÈDE EFFICACE **ESPIC**
Cigarettes ou Poudre
Tes Phies - Signature J. ESPIC sur chaque cigarette

Succès justifié

Le succès des émissions des *Bons de la Défense Nationale* ne se ralentit pas. Pendant la première quinzaine du mois de mars, les souscriptions se sont élevées à 1.712 millions, déduction faite des remboursements et des renouvellements. Sans doute, la clientèle fidèle des *Bons de la Défense Nationale* a tenu à profiter de l'ancien taux d'intérêt qui n'a été diminué d'un demi pour cent que depuis le 12 mars. Mais l'empressement de l'épargne n'en a pas moins été d'autant plus remarquable que, pendant le mois de février, elle avait déjà placé 4.710 millions en Bons du Crédit National et que ses disponibilités étaient par conséquent réduites. En continuant à souscrire avec le même zèle aux *Bons de la Défense Nationale,* l'épargne française réalise le plus commode et le mieux garanti des placements. Elle remplit son devoir de solidarité nationale et elle fortifie le crédit public. Elle met à l'abri de tous les risques des épargnes dont elle peut faire, à l'échéance qu'elle choisit, l'usage le plus fécond. Souscrire aux *Bons de la Défense Nationale,* c'est accomplir à la fois un acte de patriotisme et une œuvre de prévoyance.

SIROP LAMOUROUX
contre **TOUX, GRIPPE, BRONCHITE**
VENTE au détail : **28, Rue de Richelieu, PARIS**
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES